

PARIS, le 2 juillet 2013 - N° 129/H130

Commission DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

Réunion du 4 juin 2013

PROJET D'AVIS.....	2
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	5
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	42
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	43

Avis proposés au Conseil

PROJETS D'AVIS POUR LE MOYEN TERME 2014 -2018

NB : ces projets d'avis ne cristallisent qu'une étape du processus de concertation : ils seront éventuellement amendés et complétés, au cours des commissions d'automne mais aussi à l'issue des trois « rencontres » de moyen terme (dont une dans le domaine social portant sur les parcours de vie organisée le 1^{er} octobre 2013), puis examinés par le bureau et finalisés lors de l'assemblée plénière le 30 janvier 2014.

Population

Avis n° 1

Le Conseil souhaite une connaissance plus fine des **liens entre les membres du ménage** afin de mieux prendre la mesure de formes de **cohabitation** comme les familles recomposées, la cohabitation intergénérationnelle, les colocations....

Il demande que les statistiques de **séparation** concernent tous les couples, y compris non mariés et qu'elles soient accompagnées d'éléments sur les conséquences de ces ruptures :

- pour les enfants : résidence alternée, partage de l'autorité parentale
- pour les parents : montants des pensions alimentaires, contentieux pour le recouvrement.

Avis n°2

Le Conseil incite à **développer l'information territoriale** sur :

- les différents **modes de garde des jeunes enfants**, y compris l'interruption partielle ou totale d'activité de l'un des parents.
- les **conditions de vie des personnes âgées** : ressources, habitat (y compris institutions).
- le nombre et caractéristiques des **personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie**.

Avis n° 3

Le Conseil rappelle le besoin de statistiques sur les **flux émigrants** et, plus spécifiquement, sur les départs des jeunes vers l'étranger.

Il souligne l'intérêt de disposer régulièrement d'informations sur les caractéristiques des nouveaux arrivants et les trajectoires des immigrés. Il souhaite l'amélioration de la qualité des données administratives sur l'immigration.

Logement

Avis n° 4

Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le **coût d'acquisition et le loyer des logements**, ainsi que sur le **prix des terrains et des droits à bâtir**, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat.

Il soutient les travaux en ce sens et rappelle la nécessité d'**élargir l'accès aux données sur le logement et le foncier**. Il demande qu'un point soit fait sur l'accès au fichier Filocom, au fichier DVF et aux données des notaires fin 2014.

Il souhaite une meilleure connaissance des caractéristiques et pratiques contractuelles des **bailleurs privés** ou **des loueurs professionnels** ainsi que des **aides à l'investissement locatif**.

Avis n° 5

Le Conseil demande qu'un état des lieux soit fait sur les statistiques disponibles la **qualité des logements, la précarité énergétique et le mal-logement**, après la publication des résultats de l'enquête Phébus, de l'enquête logement 2013 et de l'enquête sans-domicile 2012.

Il rappelle la nécessité d'une mise à disposition de ces informations **selon une périodicité quinquennale**.

Il souhaite que soient mises en lumière les **disparités des conditions de logement ou d'accès au logement** selon critères fins de catégories de ménages ou de territoires.

Il insiste sur la nécessité de disposer de données permettant d'analyser les **trajectoires résidentielles** pour mieux comprendre le marché du logement.

Conditions de vie, revenus, vie sociale

Avis n° 6

Le Conseil encourage la statistique publique à poursuivre ses efforts d'observation pour une observation régulière des **inégalités de niveau de vie par catégories de ménages et par territoires**.

Il rappelle son souhait de disposer **d'indicateurs précoces de pauvreté et de fragilité sociale**, notamment en période de crise.

Avis n° 7

Le Conseil préconise une approche longitudinale des conditions de vie, en particulier pour mieux prendre la mesure de la persistance ou non des situations vulnérables.

Avis n° 8

Le Conseil souhaite que la France prolonge ses travaux sur le bien-être et ses contributions sur ce sujet au niveau international.

Avis n° 9

Le Conseil souligne un besoin d'information en matière de participation à la vie citoyenne, en particulier par une meilleure connaissance des pratiques associatives.

Avis n° 10

Le Conseil constate le rôle croissant du numérique dans les pratiques sociales (relations, culture, information...) et demande que la statistique publique s'interroge sur les populations susceptibles d'être à l'écart de ce phénomène.

Sujets transversaux**Avis n° 11**

Le Conseil prend note du fait que **l'utilisation des « données de caisse »** permettraient de diffuser des statistiques de prix plus précises, de mieux prendre en compte l'effet qualité et éventuellement de procéder à des comparaisons spatiales. Il souhaite que ces nouvelles perspectives de mise à disposition soient définies en dialogue étroit avec les utilisateurs.

Avis n°12

Le Conseil suivra avec attention la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur **l'évolution du questionnaire du recensement de la population.**

Il souhaite être informé régulièrement du **projet d'évolution de ce recensement envisagé pour 2020** afin que la concertation nécessaire s'engage en temps voulu.

COMPTRE-RENDU DE LA RÉUNION DE LA
COMMISSION Démographie et questions sociales
- 4 juin 2013 -

Président : Françoise BOUYGARD, Conseiller référendaire à la Cour des Comptes

Rapporteur : Fabrice LENGART, Directeur des statistiques démographiques et sociales (Insee)

Responsable de la commission : Dominique ROUAULT (01 41 17 38 59)

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION.....	7
I. EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES.....	8
II. Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur la démographie et les questions sociales pour les cinq années à venir ?	15
III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DE 1951.....	41
CONCLUSION.....	42

Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
AMZALLAG	Michel	Union sociale pour l'habitat
ARCHAMBAULT	Edith	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
AUDIBERT	Pierre	Secrétaire général du Cnis
BACCAÏNI	Brigitte	Insee - Diffusion et action régionale
BAIETTO-BEYSSON	Sabine	Ministère écologie, développement durable et énergie - Conseil général environnement développement durable
BERTHOMIER	Nathalie	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
BOBBIO	Myriam	Union nationale des associations familiales
BOSVIEUX	Jean	Agence nationale pour l'information sur le logement
BOUCHIKHI	Inès	Ministère écologie, développement durable et énergie - Dir. gén. Aménagement, logement et de la nature
BOULIDARD	Marie-Hélène	
BOUTIERE	Fabienne	Electricité de France
BOUVIER	Gérard	Ministère de l'intérieur - Département statistiques, études et documentation
BOUYGARD	Françoise	Cour des comptes
BOVAR	Odile	Cnis
BREUIL	Pascale	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CAULET	Christine	Confédération nationale du crédit mutuel
CHAMBAZ	Christine	Caisse nationale des allocations familiales
CHATELAIN	Thierry	Ministère écologie, développement durable et énergie - Dir. gén. Aménagement, logement et de la nature
CHEVALIER	Corinne	Secrétariat général du Comité interministériel des villes
CHOGNOT	Christine	Union nationale interfédérale des oeuvres et des organismes privés sanitaires et sociaux
CONCIALDI	Pierre	Institut recherche économiques et sociales
DAVID	Alain	Chambre interdépartementale des notaires de Paris
DEBRAS	Brigitte	Caisse nationale des allocations familiales
DION	Michèle	Université de Bourgogne
DUMARTIN	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
FIRDION	Laetitia	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
FLEUREUX	Raphaëlle	Centre national de la recherche scientifique - Centre M Halbwachs
FOUSSAT	Anne	Mairie d'Aubervilliers
GAILLARDET	Kévin	Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres
GALLOT	Philippe	Insee - Statistiques démographiques et sociales
GASNIER	Claudine	Autorité de la statistique publique
GERBER	Caroline	Association des études foncières
GORVAN	Katell	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
GOURVENEK	Sophie	Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
HÉRAN	François	Institut national des études démographiques
HOUDRÉ	Cédric	Insee - Statistiques démographiques et sociales
HOURIEZ	Guillaume	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
KRIEPS	Laura	Conseil général de Seine-Saint-Denis
KYCH	Alexandre	Centre national de la recherche scientifique - Centre M Halbwachs
LANOE	Jean-Louis	Institut national des études démographiques
LEGLIYE	Stephane	Institut national des études démographiques

LEGLART	Fabrice	Insee - Statistiques démographiques et sociales
MASQUIN	Benoît	Ministère économie et finances - Direction générale du trésor
MEJEAN-VAUCHER	Anne-Claire	Fondation Abbé Pierre
MESRINE	Annie	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
MOREAU	Sylvain	Ministère écologie, développement durable et énergie - Serv. observation et statistiques
OCTOBRE	Sylvie	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
PATUREAU	Frédérique	Ministère culture et communication - Département études, prospective et statistiques
REQUIER	Corinne	Cnis
REY DU BOISSIEU	Christine	Conseil supérieur du notariat
RICARD	Alexia	Centre Maurice Halbwachs
ROUAULT	Dominique	Cnis
ROUGERIE	Catherine	Insee - Statistiques démographiques et sociales
SCHREIBER	Amandine	Ministère réforme Etat, décentralisation et fonction publique - Dir gén administration et fonction publique
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail
TAFFIN	Claude	Conseil supérieur du notariat
THEOBALD	Benjamin	Conseil général de l'Hérault
THIERY	Patrick	Ministère sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative - Mission études, observation et statistiques
TRAVERS	Cécile	Agence d'urbanisme de la région de Dunkerque
VIENNE	Dalila	Cnis
VITTEK	Gérard	Insee - Statistiques d'entreprises
WAGNER	Noémie	Agence nationale pour l'information sur le logement
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre Maurice Halbwachs

Excusés

Nom	Prénom	Organisme
CARRERE-GEE	Marie-Claire	Conseil d'orientation pour l'emploi
DINET	Michel	Conseil général de Meurthe-et-Moselle
FARRUGIA	Jean-Patrick	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
FRECON	Jean-Claude	
MARTIN	Laurence	Confédération générale du travail - Force ouvrière
PRIOU	Johan	Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux - Centre
REGNIER-LOILIER	Arnaud	Institut national des études démographiques

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Françoise BOUYGARD.

I. EXAMEN DE PROJETS D'ENQUETES

1. Examen pour avis d'opportunité

a. *La culture juvénile à l'heure de la globalisation*

Sylvie OCTOBRE, DEPS

Ce projet d'enquête se situe dans le prolongement du corpus d'enquêtes précédentes, d'une part les enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, enquêtes itératives et régulièrement réalisées depuis dix ans et d'autre part des enquêtes plus récemment présentées ici dans le cadre du projet de réflexion mis en place par le ministère sur les pratiques culturelles et les rapports aux loisirs et à la culture des enfants et adolescents. De ce double protocole sont ressortis plusieurs éléments de réflexion, notamment sur la place des produits et industries culturels globalisés dans les repères culturels des plus jeunes. La question prend plusieurs formes. Elle interroge le champ linguistique, le périmètre des politiques culturelles (souvent fondées sur le soutien à des produits culturels nationaux) et le caractère de nationalité, puisque, dans un certain nombre de cas, les produits peinent à être catégorisés. Dans le cas du cinéma, par exemple, le multi-financement et la pluri-compétence mobilisés autour d'une œuvre cinématographique rendent difficilement identifiable la nationalité d'un film.

De tous ces constats est née la volonté de renverser la réflexion et de centrer ce protocole sur la culture juvénile à l'ère de la globalisation. Il s'agit de se pencher sur cette part de produits culturels étrangers. Sont-ils encore conçus comme étant des produits étrangers ? En d'autres termes, lorsqu'on lit Harry Potter, a-t-on l'impression de lire un livre anglais ou s'imprègne-t-on d'une œuvre qui fait plutôt appel à une culture commune largement globalisée et appropriée de manière différenciée ? Nous souhaiterions travailler sur ces deux aspects, en étudiant aussi les aspects patrimoniaux, afin de savoir si un certain nombre de grands éléments patrimoniaux sont entrés dans la culture commune globalisée. La Tour de Pise fait-elle partie du patrimoine commun des Français d'aujourd'hui, par exemple, au même titre que la Tour Eiffel ?

Cette enquête serait de nature quantitative, dans le prolongement des enquêtes précédentes. Elle aurait pour objectif d'interroger les jeunes de 18 à 29 ans. 18 ans est l'âge de la majorité. Par ailleurs, un certain nombre de travaux font l'hypothèse d'un allongement de la jeunesse, qui désigne à la fois un retard de capacité à entrer sur le marché du travail et un allongement des caractéristiques spécifiques du mode de vie spécifique des jeunes (dont la culture fait partie). Il nous a donc semblé intéressant de retenir un âge assez éloigné afin de « tester » cette hypothèse d'allongement de la jeunesse. Il s'agirait d'une enquête en face à face, basée sur un échantillon tiré en collaboration avec l'Insee afin de rechercher la meilleure représentativité possible. Pour des raisons de praticité et de faisabilité, nous avons décidé d'exclure les jeunes qui vivent en communauté, qui présentent des caractéristiques entraînant un coût marginal élevé pour les « capter » de façon rigoureuse sur le plan statistique.

L'enquête est motivée par le souhait du ministère de la culture, en lien avec les équipes de la DGEPS spécialisées dans les questions linguistiques, d'explorer le terrain des langues que l'on parle et que l'on écoute. En termes de valorisation, nous envisageons des valorisations dans le cadre des publications habituelles du département, qui sont des synthèses téléchargeables en ligne gratuitement (voire des ouvrages, si la qualité du travail produit permet de l'envisager).

Bernard SUJOBERT, CGT

Le projet présenté, qui est très intéressant, s'inscrit dans la suite de la présentation d'ensemble proposée sur la culture il y a environ un an. Le sujet est assez pointu et requiert une bonne culture du domaine. Peut-être y a-t-il un usage un peu excessif de l'anglais dans votre présentation.

La question de la « glocalisation » est intéressante. Vous indiquez qu'elle renvoie à des formes de métissage, de créolisation, etc. Or, dans votre échantillon, les DOM ne sont pas inclus.

Par ailleurs, j'identifie mal le lien entre la culture globalisée et la culture plus traditionnelle, acquise à l'école ou dans la famille. Comment allez-vous saisir cette tension ou cette complémentarité ? Enfin, il n'est pas prévu de mettre les résultats de l'étude à la disposition des chercheurs, ce qui est dommage.

Edith ARCHAMBAULT, Université de Paris I

L'exclusion des jeunes qui vivent en communauté ne concerne-t-elle que les cités universitaires et les internats ou touche-t-elle aussi les jeunes qui vivent en colocation ?

Françoise BOUYGARD

J'ajoute une question. Vous indiquez dans votre fiche de présentation que des enquêtes similaires ont été conduites au Québec et en Australie. Ont-elles été conduites avec la même méthode, c'est-à-dire par téléphone et en face à face ? Avaient-elles la même ambition (recueillir des informations de nature sociologique) et la méthode est-elle en adéquation avec l'objet observé ?

Sylvie OCTOBRE

Lorsque j'ai commencé à travailler sur ce sujet, je me suis rendu compte que de nombreux travaux évoquaient le multiculturalisme et l'inter-culturalisme. C'est une manière assez « défensive », sur le plan conceptuel, d'aborder la question. J'ai donc cherché à identifier des concepts qui permettaient de neutraliser cette posture – sans la nier – au profit d'une posture de travail et d'observation. C'est ainsi que je me suis intéressée au concept de cosmopolitisme, qui se trouve, par sédimentation historique, fortement travaillé par des chercheurs anglophones (indiens, chinois, australiens). Seules trois personnes en France travaillent sur ce thème et elles citent beaucoup les chercheurs anglophones. Il n'y a donc aucune coquetterie à citer des concepts anglais. C'est une réelle difficulté que j'ai rencontrée. J'ai trouvé certains outils que je me suis permis de citer. J'en trouverai probablement d'autres.

Les données d'enquêtes que nous élaborons sont systématiquement mises à disposition des utilisateurs du centre Quételet. Elles sont donc accessibles aux chercheurs, selon les règles définies par le centre Quételet.

S'agissant du lien avec les enquêtes étrangères, le projet vise une comparaison internationale incluant le Québec, l'Australie et la France. L'enquête française sera la première à être réalisée. Le protocole d'enquête quantitative, que j'ai présenté ici, n'est pas exclusif. Le Québec a un décalage temporel lié à la logique de financement mobilisée et débutera par l'enquête qualitative, réalisée sur le même modèle que celle conduite en France. Ce pays conduira sans doute l'enquête quantitative dans dix à huit mois. En France, l'enquête qualitative est pour moitié réalisée. Une deuxième vague sera conduite l'an prochain. Il a ainsi été possible de recueillir des éléments sur l'élaboration du questionnaire. L'objectif était d'articuler les deux méthodes (questionnaire et enquête qualitative) afin de cerner les deux aspects. L'enquête quantitative devrait fournir l'ossature d'ensemble afin d'articuler des éléments de compréhension plus fine.

Enfin, l'objectif n'est pas d'exclure les étudiants en colocation mais les étudiants vivant en communauté (par exemple en cité universitaire). De récents travaux de l'Insee ont montré que la vie en communauté présentait un certain nombre de problèmes d'échantillonnage, pour la réalisation d'enquêtes. Ils sont solubles mais un arbitrage coût/avantages nous a conduits à décider, pour des raisons financières, de ne pas inclure cette population.

La commission rend un avis d'opportunité favorable.

b. *Enquête sur le métier de photographe*

Frédérique PATUREAU, DEPS

Cette étude s'inscrit dans un axe de travail permanent depuis une quinzaine d'années au sein du département d'études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du ministère, sur l'emploi et les professions du champ culturel. Cet axe de travail est nourri très régulièrement par des exploitations récurrentes des différentes sources de la statistique publique et de sources administratives ou professionnelles propres au champ culturel, qui nous fournissent un grand nombre d'indicateurs actualisés et capitalisés sur le long terme pour l'ensemble des professions qui intéressent notre ministère. Il nous arrive cependant d'avoir besoin d'informations plus approfondies sur telle ou telle profession particulière et de vouloir réaliser une enquête directe auprès d'une population professionnelle particulière. Ce fut le cas par exemple ces dernières années pour les professions du spectacle, lorsque la question de la gestion ministérielle du dossier des intermittents imposait de produire régulièrement des données quantifiées et objectives sur les conditions d'exercice et de rémunération de ces métiers.

Nous proposons cette année, pour des raisons différentes, une enquête sur le métier de photographe. Cette profession a connu depuis une petite dizaine d'années des transformations d'ampleur particulièrement importante, liées à l'arrivée des technologies numériques et d'Internet. On peut même peut-être parler d'une redéfinition en profondeur de cette profession. Ce nouveau contexte technologique, sur un marché de la photographie qui s'est très rapidement mondialisé, a considérablement changé les conditions économiques d'exercice de cette profession, brouillé les frontières entre amateurs et professionnels et fait disparaître des pans entiers de la profession. Il en dessine aujourd'hui de nouveaux, essentiellement du côté de la communication visuelle et des services.

L'objectif de cette enquête est à la fois simple et compliqué : il s'agit de dresser un état des lieux aussi précis que possible de cette profession, dans toute sa diversité, au sens des statuts d'emploi, des secteurs d'activité investis, que l'on imagine assez nombreux et peut-être de plus en plus diversifiés, afin de mieux adapter les politiques ministérielles de soutien à cette profession. Nous nous interrogeons par exemple sur la question de la formation, qu'elle soit initiale ou continue. Comment adapter le contenu des formations de nos écoles aux nouvelles conditions d'exercice éventuelles de ce métier ?

Nous nous interrogeons aussi sur les mesures d'aide à la profession (installation, première exposition, etc.). Sont-elles caduques ? Faut-il les adapter, les diversifier ? Nous nous interrogeons sur le droit d'auteur et son éventuelle refondation. Le droit français avait adapté, durant très longtemps, le droit d'auteur à certaines utilisations bien spécifiées de l'image. Depuis une dizaine d'années, nous assistons à l'essor des photographies dites « libres de droit », le client achetant une sorte de permis d'utiliser l'image sur tous les supports imaginables, ce qui crée une dérégulation du système de droits d'auteur et une perte du lien entre le prix et l'usage. Il peut aussi en résulter une perte de revenus pour l'artiste.

Nous proposons de mener une enquête de sociologie professionnelle assez classique, centrée sur la description fine de l'activité et de la multi-activité professionnelle et de sa rémunération, avec un socle d'informations socio-démographiques, des données relatives à la formation et quelques points de trajectoire professionnelle. Cette enquête serait réalisée par un questionnaire en ligne ou un questionnaire téléphonique – point qui reste à déterminer. La passation du questionnaire serait confiée à un prestataire extérieur (qui n'est pas encore choisi) dans le cadre d'une procédure habituelle de marchés publics.

L'enquête serait réalisée auprès d'un échantillon d'environ 2 000 photographes, la population totale de cette profession étant estimée à 20 000 photographes. La base de sondage serait celle de l'AGESSA (association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs). Il existe en effet un régime spécifique de sécurité sociale pour les artistes auteurs. Il est rattaché au régime général depuis une cinquantaine d'années. Ce régime est géré par l'AGESSA pour la population des photographes. L'AGESSA collecte les cotisations sociales obligatoires assises sur toute vente d'œuvre ou toute cession de droits d'exploitation d'œuvre photographique.

Figurent donc dans les fichiers de cette association tous les photographes cotisants pour au moins l'une de leurs œuvres vendues ou dont les droits d'exploitation ont été cédés au cours d'une année de référence, que leur activité soit occasionnelle ou principale et qu'ils soient affiliés au régime ou non (dès lors qu'ils relèvent par exemple du régime général ou du RSI). Il s'agit de la seule source disponible à notre connaissance sur ce métier.

Nous proposons également de compléter cette phase d'enquête statistique par des phases d'approfondissement qualitatives, notamment au travers d'entretiens individuels ou de groupe, afin d'approfondir certaines thématiques, par exemple sur l'activité ou les rémunérations. Les résultats de cette enquête pourraient s'intégrer dans nos publications habituelles (ouvrages et bulletins de synthèse téléchargeables en ligne).

En l'absence de remarque, la commission rend un avis d'opportunité favorable.

c. *Enquête Patrimoine 2014*

Cédric HOUDRÉ, DSDS (Insee)

Je vous prie d'excuser l'absence de Pierre Lamarche, concepteur de cette enquête, qui est aujourd'hui sur le terrain pour une enquête.

La demande d'opportunité, concernant l'enquête Patrimoine 2014, est motivée par plusieurs considérations. L'enquête ne fait pas l'objet d'un règlement statistique européen en tant que tel. Depuis 2006, la Banque centrale européenne coordonne la réalisation et l'harmonisation d'enquêtes sur le patrimoine des ménages dans la zone euro et d'enquêtes sous un format méthodologique comparable aux enquêtes françaises réalisées depuis le milieu des années 80. Ce système d'enquêtes européennes a été approuvé par le système des gouverneurs du système européen de banques centrales. La Banque de France sera le partenaire technique et financier de la prochaine opération en 2014.

L'enquête a été réalisée à six reprises par le passé (1986, 1992, 1998, 2004 et 2010). Les précédentes opérations avaient reçu un avis favorable du Cnis, car elles répondent à une demande sociale forte, en matière de connaissance des inégalités de ressources, en particulier sur le plan du patrimoine. Ces attentes ont été soulignées à plusieurs reprises (rapport du Cnis de 2007 sur les inégalités sociales, rapport Stiglitz). L'opération 2010 a donné lieu à de nombreuses publications et un numéro spécial *d'Economie & Statistique*, en cours d'élaboration, fait une large place aux exploitations de cette opération ainsi qu'à d'autres données relatives au patrimoine.

Les objectifs de l'enquête 2014 s'inscrivent dans la continuité des opérations précédentes, avec des nouveautés assez structurantes pour la suite du dispositif. L'objectif principal consiste, comme antérieurement, à mesurer le patrimoine, ses inégalités et à comprendre les comportements d'accumulation et d'endettement des ménages. L'opération 2014 doit constituer le point de départ d'un nouveau dispositif d'enquêtes qui sera mis en œuvre tous les trois ans. Ces enquêtes comprendront une dimension longitudinale, permettant le suivi dans le temps d'une partie des individus qui auront été interrogés en 2014. Ce nouveau dispositif doit permettre d'observer les choix patrimoniaux effectués par les ménages en réponse à certains aléas économiques au niveau individuel. Il s'agit aussi de mieux traiter l'importante hétérogénéité qui reste inobservée dans les enquêtes en coupe, malgré le nombre assez élevé des dimensions patrimoniales étudiées dans ces travaux. Après l'amélioration du plan de sondage, assez significative, qui avait été mise en œuvre pour l'opération 2010, ce dispositif longitudinal devrait constituer une avancée assez significative dans la connaissance des patrimoines en France.

Bernard SUJOBERT, CGT

Le fait d'accroître la périodicité de l'enquête permet-il d'espérer obtenir un jour des comptes de patrimoine des ménages par catégorie professionnelle ou par catégorie fine ? Nous avons émis cette idée à plusieurs reprises. Elle a été expérimentée une fois.

Par ailleurs, quel est le lien entre le patrimoine, notamment professionnel, et le pouvoir économique ? Des acteurs syndicaux, notamment, ne savent pas comment aborder cette articulation à partir des statistiques existantes. Il y a là un champ important à explorer dans une perspective de moyen terme. J'y reviendrai à ce titre.

Enfin, j'imagine que des experts tels que Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot seront adéquats pour vous épauler. S'agissant de la valorisation des patrimoines professionnels, des organismes comme Syndex, Secafi-Alpha, etc., qui conseillent les entreprises au moment où des difficultés surviennent, pourraient sans doute avoir quelque chose à dire, au moins pour vous aider dans l'exploitation des données pour des études.

Jean BOSVIEUX, ANIL

L'enquête « patrimoine » pourrait constituer une source intéressante à l'égard du logement, notamment pour ce qui concerne la constitution des patrimoines. L'enquête « logement » porte sur les occupants et non les détenteurs de logements. Or nous sommes un peu démunis du point de vue du comportement des bailleurs. Les anciennes enquêtes me semblaient plus précises sur ce sujet. Cette dimension sera-t-elle de nouveau explorée ?

Cédric HOUDRÉ

L'élaboration du questionnaire est déjà bien avancée et les efforts de coordination et d'harmonisation, au plan européen, créent aussi davantage de contraintes pour explorer de nouveaux thèmes.

Un exercice a déjà été réalisé sur les comptes de patrimoine 2003, utilisant l'opération de 2004, laquelle a permis de décomposer ce compte par catégories de ménages, à l'image de ce qui avait été fait pour d'autres parties des comptes des ménages (revenus et consommation). Ces travaux ont été publiés à plusieurs reprises, sur le site et dans l'ouvrage *L'économie française* l'an dernier. Nous souhaitons reproduire cette décomposition pour une autre année, probablement 2010. La périodicité projetée créera une « fraîcheur » plus régulière, ce qui permettra sans doute d'obtenir des évolutions plus précises de ces décompositions par catégorie. Il s'agit cependant d'opérations assez lourdes à mettre en œuvre, qu'il est intéressant de coordonner avec l'exploitation d'autres parties du compte.

S'agissant du lien entre patrimoine et pouvoir économique, un module secondaire, dans l'opération de 2010, portait spécifiquement sur les dimensions moins matérielles du capital, pour une partie de l'échantillon. Il portait notamment sur le capital social ou symbolique, pour peu que l'on sache définir ces concepts. Concernant plus particulièrement le pouvoir économique, l'exploitation (non encore publiée) de ce module a montré que les travaux des Pinçon-Charlot s'appliquaient à une population extrêmement réduite, que nous aurons du mal à approcher à travers une enquête en population totale. Même si des efforts ont été faits sur le plan de sondage en sur-représentant le haut de la distribution, ces travaux portent sur une population assez marginale, bien que celle-ci puisse détenir une part importante du capital et du pouvoir économique.

En ce qui concerne le capital professionnel, nous travaillons avec des experts pour l'élaboration de nos questionnaires et pour leur exploitation. Jusqu'à présent, nous avons beaucoup travaillé avec l'INRA sur la question du patrimoine professionnel, en particulier à propos du patrimoine des agriculteurs. En 2010, de nombreux efforts ont été mis en œuvre pour mieux capter ce patrimoine professionnel et mieux comprendre la fongibilité susceptible de se faire jour entre le patrimoine professionnel et le patrimoine privé. Le même effort sera fait dans l'opération 2014. Nous espérons donc éclairer mieux encore ces aspects.

Enfin, le logement constitue effectivement un actif essentiel dans le processus d'accumulation patrimoniale des ménages. Ce thème a toujours été abordé et pris en considération dans l'élaboration des enquêtes (enquêtes « actifs financiers » de 1986 et 1992, enquêtes « patrimoine » depuis 1998) et ce thème continuera d'être exploré.

En l'absence d'autre remarque, la commission rend un avis d'opportunité favorable.

d. *Module secondaire SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) 2014 sur la privation matérielle*

Cédric HOUDRÉ

Ce module secondaire répond à un règlement européen, puisque le dispositif SRCV est la traduction française du dispositif européen EU-SILC. Ce règlement européen de 2003 prévoit la possibilité, pour la Commission européenne, de mettre en œuvre un module secondaire chaque année. Le module « privation matérielle » prévu dans le cadre de la collecte 2014, fait l'objet d'un règlement spécifique publié en février 2013.

Ce module vise essentiellement à mieux connaître et mieux mesurer les privations matérielles auxquelles font face les ménages et les individus au sein de l'Union européenne. Ce thème est déjà abordé et donne lieu à des mesures dans le dispositif actuel – au niveau français comme au niveau européen. L'indicateur européen est actuellement jugé trop peu robuste. Il ne repose que sur la prise en compte de 9 critères de privation, alors que le dispositif français en mesure 27. Par ailleurs, les privations ne sont mesurées qu'au niveau du ménage dans son ensemble et non au niveau des individus.

Une opération analogue, sous forme de module secondaire, a été collectée en 2009. C'est sur la base des analyses de ce module, réalisées par trois chercheurs, qu'Eurostat et la Commission européenne ont proposé de réviser l'indicateur européen de privation matérielle pour le remplacer par deux indicateurs. L'un d'eux, au niveau des ménages, portera sur 13 critères de privation. L'autre, spécifique aux enfants d'1 à 15 ans, portera sur 18 critères de privation. Le module 2014 a pour objectif de mesurer ces différents critères, de mettre en œuvre les indicateurs et de vérifier leur bonne qualité, pour une mise en application régulière à partir de 2016. Le module français proposé pour 2014 intègre les éléments souhaités au niveau européen, en évitant les redondances avec les éléments déjà renseignés par le questionnaire français.

Françoise BOUYGARD

Si je comprends bien, cette enquête revêt de toute façon un caractère obligatoire puisqu'elle découle d'un règlement européen.

Pierre CONCIALDI, chercheur à l'Ires

Comment ce projet s'articule-t-il avec la recherche habituellement menée par l'ONPES (Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale), qui vise, pour aller vite, à construire un budget minimum de référence pour un niveau de vie décent ? Si j'ai bien compris, nous allons voir le projet s'installer parmi les indicateurs disponibles de façon régulière. Il existe déjà des indicateurs de pauvreté monétaire disponibles. Une articulation est-elle prévue avec les indicateurs existants et, si oui, laquelle ?

La présentation qui est faite des indicateurs disponibles, dans la fiche présentée, introduit une distinction de vocabulaire entre la pauvreté relative et la pauvreté absolue. La fiche me semble entériner cette différence conceptuelle, qui ne repose sur aucun fondement solide, du moins dans la littérature économique et sans doute dans la littérature sociologique. Il faudra donc prendre garde à l'affichage de cet indicateur, car ce vocabulaire peut s'avérer assez trompeur : l'adjectif « absolu » peut donner l'impression au grand public que l'on s'approcherait d'une forme de vérité, alors que l'adjectif « relatif » laisse penser qu'il existe pour chacun un seuil de pauvreté. Ce choix est, à mon avis, de nature politique. S'il est légitime, il faudrait l'afficher en tant que tel et non le labelliser dans une opération de l'Insee, en donnant l'impression de donner un fondement à cette distinction qui, à mon avis, n'en a pas.

Cédric HOUDRÉ

Il existe déjà des indicateurs sur la pauvreté en termes de conditions de vie, notamment un indicateur français qui repose sur 27 critères de privation matérielle. Au niveau européen, Eurostat travaille sur d'autres indicateurs qui reposent sur 9 critères de privation matérielle.

Il ne s'agit donc pas, de ce point de vue, d'une « révolution » mais plutôt d'un approfondissement, à travers la mesure d'une dimension de la pauvreté distincte de celle proposée à travers la notion de pauvreté relative. L'articulation sera donc similaire à celle qui existe dans l'étude de différentes dimensions de la pauvreté. Le caractère multi-dimensionnel de la pauvreté est reconnu par l'Insee et par l'ONPES. Il ne s'agit pas de bâtir des indicateurs concurrents mais plutôt d'obtenir des indicateurs complémentaires afin d'explorer les différentes dimensions de ces réalités de la pauvreté.

L'approche de la pauvreté basée sur les conditions de vie me semble moins relative que l'approche « standard », basée sur la définition d'un seuil de pauvreté relatif. L'Insee utilise toujours le terme de « pauvreté en termes de conditions de vie », sans utiliser le terme de « pauvreté absolue ». L'indicateur mesure aussi une forme de pauvreté relative, dès lors que les critères de privation retenus sont valables à un moment donné et pour un pays donné. Le travail des chercheurs d'Eurostat vise à identifier un ensemble de privations qui ont un sens pour mesurer cette forme de privation matérielle au niveau de l'Union européenne dans son ensemble. Ceci ne signifie pas l'absence de révision ultérieure de ces critères communs aux différents pays de l'Union européenne à des échéances régulières. L'objectif de ces indicateurs est de mesurer des écarts par rapport à des modes de vie « standard ». Nous sommes donc toujours dans une approche relative de la pauvreté.

La commission rend un avis d'opportunité favorable.

2. Points d'information

a. Panel Elipss

Françoise BOUYGARD

Le panel Elipss vous avait été présenté par Sciences Po il y a au moins deux ans et nous avons souhaité être informés régulièrement des travaux conduits selon cette nouvelle méthode de travail. Des informations seront disponibles à l'automne et, si possible, nous inscrirons ce point à l'ordre du jour de notre prochaine réunion, qui sera une séance commune avec la commission « Emploi, qualification et revenus du travail ».

b. Mission Sophie Ponthieux

Françoise BOUYGARD

Sophie Ponthieux, de l'Insee, a été chargée par la ministre des droits des femmes d'effectuer un recensement des travaux statistiques et des analyses quantitatives existants en vue de l'élaboration de politiques publiques en matière de lutte contre les inégalités hommes-femmes. Si vous avez des besoins en la matière, rapprochez-vous de Sophie Ponthieux.

Bernard SUJOBERT, CGT

Il serait utile de connaître un peu la nature du rapport en cours de préparation et que Sophie Ponthieux précise la question qui lui a été posée, ainsi que des éléments de calendrier, d'autant plus que la question couvre certainement le périmètre de plusieurs commissions du Cnis.

Françoise BOUYGARD

Nous avons été contactés très récemment par Sophie Ponthieux, qui ne pouvait participer à la présente séance. Nous allons nous tourner vers elle afin de relayer vos questions tout à fait légitimes. Nous lui demanderons de nous fournir sa lettre de mission afin qu'elle soit envoyée aux membres de la commission.

Bernard SUJOBERT

Cette mission s'inscrit aussi dans la continuité de travaux de Catherine Blum en 2000. Il sera donc également utile que Sophie Ponthieux précise de quelle manière ces travaux avaient été exploités et ce qui a été fait depuis lors.

II. Préparation du moyen terme 2014-2018 du Cnis : quels besoins prioritaires en matière de statistiques publiques sur la démographie et les questions sociales pour les cinq années à venir ?

1. Préambule

Françoise BOUYGARD

Nous souhaitons ici revenir sur nos demandes en matière de statistiques sociales pour les cinq ans à venir afin de contribuer à l'élaboration du moyen terme. Nous avons souhaité faire un zoom sur les questions liées au logement, qui avaient été identifiées comme un domaine dans lequel il existe de forts besoins non satisfaits sur le plan statistique.

Pierre AUDIBERT

Je rappelle que l'opération de moyen terme précédente portait sur la période 2009-2013. La présente opération porte sur la période 2014-2018. L'objectif est de tracer la feuille de route, du point de vue des utilisateurs de la statistique publique, qui doit être adoptée le 30 janvier 2014 en assemblée plénière du Cnis. Pour ce faire, un certain nombre de consultations sont en cours, animées par Odile Bovar, qui conduit des entretiens. Trois rencontres auxquelles chacun de vous peut s'inscrire sur le site du Cnis sont prévues prochainement :

- le 20 juin sur la compétitivité ;
- le 27 juin sur la question des territoires ;
- le 1^{er} octobre sur les parcours de vie.

Par ailleurs, lors de chaque commission, nous faisons un premier examen des avis susceptibles d'être émis dans le domaine considéré. Ces projets d'avis seront entérinés lors de la prochaine réunion de la commission, qui aura lieu le 12 novembre. Les réflexions que nous conduisons d'ici là sont « provisoires ».

2. Le logement et son marché

- a. *Présentation (dispositif d'observation statistique, bilan du rapport Vorms, information sur le « décret notaires »)*

Guillaume HOURIEZ, SOeS

Les sources disponibles

Lorsqu'on s'intéresse au marché du logement et aux conditions de vie, l'enquête « phare » est bien sûr l'enquête « logement », dont la dernière édition date de 2006. Elle sera bientôt sur le terrain, pour des résultats attendus mi-2014. On trouve aussi le recensement et d'autres enquêtes Insee (SRCV, « budget de famille »). Une nouvelle enquête, l'enquête Phebus, s'intéresse à la performance thermique du parc de logements. S'y ajoutent des sources administratives, notamment fiscales, comme Filocom, Majic (mise à jour des informations cadastrales) et les fichiers CAF, qui ont le mérite d'être exhaustifs sur l'ensemble du territoire.

Nous nous intéressons également aux évolutions de prix, pour lesquelles nous disposons des indices notaires-Insee, des enquêtes « loyers et charges », de l'indice du coût de la construction, de l'index de coût BT et des données sur le niveau des loyers fournies par l'OLAP.

Il faut aussi s'intéresser aux flux et donc à la construction neuve, pour laquelle il existe plusieurs sources, notamment la source Sitadel des mises en chantier.

L'enquête sur la commercialisation des logements neufs décrit la conjoncture des promoteurs immobiliers. L'enquête « prix des terrains à bâtir » fournit des informations sur le volume d'achat des maisons individuelles ainsi que sur les prix des terrains et des logements. Nous développons également des projections de logement réalisées au niveau de la France entière, qui seront bientôt territorialisées.

Du côté des entreprises de construction, nous disposons des enquêtes de conjoncture, des enquêtes de branche et de la statistique structurelle d'entreprise (Esane).

Il faut enfin s'intéresser aux modes de financement du logement. Au-delà de l'enquête « logement » et de l'enquête « patrimoine », les mises en force (nouveaux prêts) de la Banque de France nous fournissent des données utiles. Nous disposons aussi d'informations publiées par l'Observatoire du financement du logement.

Ces sources sont avant tout nationales. Si les sources de production statistiques sont abondantes pour appréhender le marché du logement au plan national, un déficit se fait jour dès lors qu'on s'intéresse à un niveau plus fin sur le territoire, ce qui pose évidemment problème en matière de logement, puisqu'il existe une multitude de marchés sur le territoire. Il faut donc absolument développer cette statistique régionale. De même, la territorialisation des dépenses de l'Etat, sur le territoire, constitue un enjeu majeur, qui requiert un système d'observation pour rendre plus efficaces les politiques publiques.

Le rapport Vorms et ses recommandations

Bernard Vorms dressait déjà un constat similaire dans son rapport de 2010 : il existe une information abondante (bien que perfectible) au niveau national mais une information peu accessible au niveau local, en raison de son inexistence ou de sa trop faible accessibilité.

Le rapport Vorms dresse d'autres constats. En premier lieu, il existe, notamment à travers les missions de service public, des données administratives qui ne sont pas utilisées à des fins statistiques alors qu'elles pourraient être exploitées. En deuxième lieu, il existe des sources privées et celles-ci devraient pouvoir être évaluées afin d'offrir davantage de visibilité aux utilisateurs. En troisième lieu, l'information est difficile d'accès. Enfin, le rapport souligne que certains domaines sont mal traités, notamment tout ce qui a trait

aux aides à l'investissement locatif, au mal-logement (qui a fait l'objet d'un rapport spécifique en juillet 2011) et à la performance énergétique.

Sur la base de ces constats, le rapport propose 27 recommandations que nous n'allons pas détailler ici. Elles se divisent en trois grands blocs :

- **Améliorer la collecte de l'information**

Pour améliorer la collecte de l'information, le rapport Vorms préconise, en ce qui concerne le marché des logements anciens, d'utiliser les bases notariales. Pour l'accession à la propriété, il recommande de mettre en place une enquête trimestrielle sur les plans de financement.

- **Améliorer la pertinence des statistiques**

Trois recommandations du rapport Vorms peuvent être regroupées autour de cet objectif :

- valoriser les enquêtes « loyers et charges » réalisées par l'Insee au travers de publications spécifiques ;
- construire des estimations de loyers au niveau local ;
- élaborer un indice du prix des logements ;
- améliorer le suivi de la construction neuve.

- **Améliorer l'accès aux données**

Le rapport recommande d'ouvrir l'accès aux données administratives, en particulier d'origine fiscale, dès lors que les données sont anonymisées.

Il avance également l'idée consistant, pour les sources privées, à permettre aux utilisateurs de disposer d'une forme d'étiquetage de ces sources, ce qui s'est transformé par la suite en étalonnage.

Les suites données aux recommandations du rapport Vorms depuis 2010

S'agissant de l'amélioration de la collecte, deux avancées significatives doivent être signalées : le développement des indices de prix régionaux sur l'ancien et la réorganisation de la collecte au sein du SOeS, qui a re-centralisé cette collecte en créant trois centres inter-régionaux de production de statistiques. Nous pouvons ainsi nous appuyer sur des équipes d'une taille plus importante et mieux maîtriser la collecte de données relatives à la construction neuve. Par contre, s'agissant de l'enquête trimestrielle sur les plans de financement, aucune avancée n'a eu lieu à ma connaissance.

En ce qui concerne la pertinence des statistiques, deux avancées doivent là aussi être signalées. L'indice du prix des logements a été publié par l'Insee très récemment. L'exploitation des avant-contrats dans les bases notariales fournit également des données plus « fraîches ».

Plusieurs améliorations sont à venir, du fait de travaux en cours. Une expérimentation est menée sur la création d'observatoires locaux des loyers, point sur lequel Thierry Chatelain reviendra. Les enquêtes Insee sur les loyers sont en cours de refonte. La construction d'indicateurs statistiques de la construction neuve est également en cours. Enfin, la territorialisation des projections de logement me semble un aspect important, même s'il n'était pas mentionné par le rapport Vorms.

Concernant l'amélioration de l'accès aux données, deux procédures d'étalonnage ont été conduites. Une amélioration à venir porte sur l'accès aux données fiscales.

Le projet de décret sur les bases notariales est en cours d'examen au Conseil d'Etat, ce qui permet d'espérer une application pleine et entière du décret en 2014. Ce texte crée, pour toutes les variables, l'obligation de transmettre des informations au Conseil supérieur du notariat. Il prévoit également une diffusion de données trimestrielle, de façon gratuite, sur Internet, concernant le nombre de ventes de maisons et appartements, avec les quartiles de prix, à la commune, l'arrondissement, l'agglomération, le

département et la région. Enfin, s'agissant des données détaillées, un arrêté spécifique fixe le prix des données, avec un tarif préférentiel pour les universités, les grandes écoles et le ministère du logement.

Filocom regroupe quatre fichiers fiscaux appariés (taxe d'habitation, fichier foncier des propriétés bâties, fichier d'impôt sur le revenu, fichier des propriétaires), ce qui permet de disposer à la fois de données sur les occupants et sur les logements, pour l'ensemble du territoire. Il s'agit donc d'une source très importante d'étude sur le logement. La diffusion de ce fichier et l'accès à celui-ci sont toutefois régis par une convention qui date du milieu des années 90, qui contraint fortement l'accès aux données. La convention précise en effet que la diffusion de données agrégées « secrétisées » n'est accessible qu'à certains publics particuliers. C'est la raison pour laquelle nous travaillons dans trois directions :

- l'élargissement du champ des variables, pour lequel un accord a été trouvé avec la DGIFP afin de rendre les chiffres significatifs ;
- la durée d'archivage (qui doit être étendue), alors que nous devons aujourd'hui détruire les fichiers après un certain nombre d'années ;
- l'extension des publics éligibles.

Parmi les domaines qui restent mal traités figurent les aides à l'investissement locatif, pour lesquelles la situation n'a pas progressé depuis 2010. Il appartient maintenant à la DGFIP de nous permettre d'avancer sur ce point. En ce qui concerne la performance énergétique, l'enquête Phebus est sur le terrain depuis le mois d'avril. La collecte doit se terminer au mois d'août et les premiers résultats devraient être disponibles fin 2013 ou début 2014.

Au total, on peut dresser un bilan très positif de l'application des recommandations du rapport Vorms, dans la mesure où elles ont été très largement suivies. Plusieurs points plus difficiles se font jour cependant :

- le financement du logement ;
- les aides à l'investissement locatif ;
- l'accès aux données administratives, notamment celles qui sont d'origine fiscale.

b. Compléments (enquête logement, suivi du rapport Join-Lambert, indice des prix des logements neufs)

Catherine ROUGERIE, Insee, DSDS

L'enquête « logement » 2013 sera collectée de mi-juin à mi-décembre 2013. Nous sommes actuellement dans une phase de formation des enquêteurs. De premiers résultats, sur des fichiers bruts, seront disponibles en septembre 2014 et les données portant sur le taux d'effort et la précarité énergétique seront disponibles en 2015, compte tenu de la nécessité d'appariements avec des sources externes. Un appel à projet a été lancé auprès de la communauté des chercheurs pour la réalisation en 2014 de « post-enquêtes », dans la continuité de l'enquête Logement, auprès de ménages qui ont fait part de leur accord pour recevoir un chercheur. Ceci rejoint une des recommandations du rapport Join-Lambert concernant la mise en œuvre d'enquêtes qualitatives sur des problématiques fines ou difficiles à appréhender par la statistique.

Le questionnaire de l'enquête « logement » a été amélioré grâce à des groupes de travail thématiques, notamment sur les défauts du logement et les énergies utilisées. Le questionnement portant sur l'hébergement chez un tiers, pour les personnes ne bénéficiant pas d'un domicile personnel, a été réintroduit à la demande du rapport Join-Lambert. Ce questionnement avait été mis en place dans les enquêtes de 1996 et 2002, dans la foulée d'un premier rapport sur les personnes sans domicile, au milieu des années 90. Nous avons également complété le questionnement de questions sur les statuts d'occupation individuels, ce qui fournira des informations sur chacun des membres du ménage.

Nous recherchons aussi une meilleure qualité dans la collecte de revenus, au travers d'appariements avec les sources fiscales et celles de type CNAF.

Nous avons également mené des travaux méthodologiques en vue d'améliorations ultérieures, toujours suite aux recommandations du rapport Join-Lambert. Il était par exemple souhaité une sur-représentation des personnes vivant dans des chambres d'hôtel. Cette amélioration n'a pas été possible pour des raisons liées à la disponibilité des bases de sondage mais des travaux sont en cours avec nos collègues du recensement en vue d'introduire cette avancée dans la prochaine édition. Des travaux sont également conduits sur les abris de fortune, sous la forme d'enquêtes qualitatives, en partenariat avec l'Ined et l'Onpes.

L'enquête « sans domicile » a été conduite en 2012 dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee et l'Ined. Assez complexe, son déroulement a nécessité un grand nombre d'étapes débutées en 2010 avec le recensement des services d'hébergement et de distribution de repas, afin de pouvoir effectuer un tirage des endroits où l'enquête serait conduite. Nous avons ainsi tiré 80 agglomérations de plus de 20 000 habitants. L'enquête est exhaustive pour les 30 agglomérations de plus de 200 000 habitants. Nous avons ensuite pris contact au 1^{er} trimestre 2011 avec les responsables de ces services pour obtenir des informations par téléphone. La collecte à proprement parler a eu lieu de janvier à mars 2012. Les premiers résultats devraient être disponibles en juin 2013 et un fichier de production de recherche en septembre ou octobre 2013.

Cette nouvelle enquête a donné lieu à plusieurs avancées. Le champ des services interrogés a notamment été étendu (accueil de petit-déjeuner, plans « grand froid ») ainsi que la période de collecte (en enquêtant le samedi matin et le samedi midi). Un questionnaire auto-administré a été élaboré pour les non-francophones, ce qui répondait à une demande apparue lors de l'édition précédente. Des travaux d'évaluation de la couverture ont été conduits ou sont en cours, du côté de l'Ined, notamment pour savoir ce qu'on perd en qualité statistique, en laissant de côté les agglomérations de 5 000 à 20 000 habitants et les services itinérants.

Enfin, une enquête qualitative est en cours auprès des habitants de cabanes et d'habitations de fortune.

Je signale encore deux points dans la continuité des recommandations du rapport Join-Lambert. Dans le cadre du groupe de travail sur la refonte du questionnaire du recensement de la population, plusieurs partenaires sont venus présenter des propositions pour une meilleure prise en compte des défauts du logement. Il reste une instruction complémentaire à conduire pour préciser la nature exacte de la question qui serait introduite dans le recensement. Cette avancée devrait voir le jour dans un futur proche. D'autre part, le 27 juin 2013 aura lieu une communication coordonnée sur un des aspects du mal-logement, à savoir l'indice de sur-occupation, avec un indicateur sélectionné, dont la possibilité de mise en œuvre a été vérifiée. Chaque région disposera des mêmes outils pour faire une présentation dans son territoire. Des travaux sont par ailleurs engagés pour un meilleur repérage des hôtels dans le Ril à l'horizon 2014.

Enfin, sur le sujet des indices de prix, rappelons qu'il existe depuis le milieu des années 90 un indice de prix des logements anciens. La nouveauté a consisté à mettre en place un indice de prix des logements neufs, dans le cadre d'un règlement européen publié au Journal Officiel le 2 février 2013. Un premier indice de prix des logements neufs a été diffusé et un indice du prix des logements des propriétaires occupants le sera en 2014. L'indice du prix des logements recouvre donc deux composantes en France : les logements anciens et les logements neufs (depuis 2013). L'indice du neuf est construit à partir des données de l'enquête sur la commercialisation des logements neufs évoquée par Guillaume Houriez, qui concerne les logements neufs destinés à la vente aux particuliers. L'enquête est exhaustive concernant les permis de 5 logements et plus. L'indice est calculé par modèle hédonique, selon une méthode distincte de celle employée pour les logements anciens (pour lesquels les volumes de transactions, plus importants, permettent de multiplier le nombre de modèles). L'indice publié au plan européen combine l'indice du neuf et de l'ancien grâce à une pondération issue des comptes du logement.

Le graphique suivant montre les courbes décrivant l'évolution comparée du neuf et de l'ancien entre 2007 et aujourd'hui. Nous voyons que l'indice du prix des logements est très largement influencé par les

évolutions de l'ancien, compte tenu de la pondération retenue. Par ailleurs, les prix du neuf n'ont pas connu une inflexion aussi importante que ceux de l'ancien en 2008.

c. *Le prix du foncier*

Caroline GERBER, ADEF (association des études foncières)

L'association des études foncières est un réseau d'acteurs du foncier qui se préoccupent notamment des besoins opérationnels des acteurs qui contribuent à la conception des politiques foncières sur tout le territoire national. Ces acteurs se préoccupent de disposer de données leur permettant d'évaluer les politiques et de les anticiper.

Le sujet « Les prix du foncier » ne peut être traité sous l'angle statistique à l'échelle nationale, faute de données en volume suffisant. La première étape, en cours, consiste à identifier et qualifier les données existantes pour permettre de procéder à des études fiables dans les années à venir. L'adef et plusieurs de ses membres ont été auditionnés, sur la question des données des marchés fonciers, par la mission qui avait travaillé autour de Bernard Vorms sur les données du logement. Il faut préciser que le foncier est une thématique qui concerne le logement à plus d'un titre, mais qui est beaucoup plus transversal, dans la mesure où le foncier concerne tout autant les enjeux du développement économique (et notamment de l'agriculture), que les enjeux environnementaux comme le climat, la biodiversité ou l'enjeu des risques naturels et technologiques. La variété des usages du sol conduit à des conflits d'usages, qui se traduisent, notamment, dans la formation des prix du foncier.

Si l'on revient au logement, il faut savoir qu'avec le bureau, c'est le produit immobilier qui apporte la plus forte valeur au foncier, du moins dans les secteurs où il existe une demande. C'est pourquoi la question des prix du foncier est donc déterminante dans les dynamiques de marchés du logement. En témoignent les déclarations du Président de la fédération des promoteurs immobiliers, qui soulignait encore la semaine dernière, que le problème de la production immobilière neuve est avant tout un problème d'accès au foncier. Précisons, d'ailleurs que c'est un problème d'accès (de volume) à un prix compatible avec la valeur de commercialisation du logement, qui elles, dépendent de la capacité d'achat des ménages.

La connaissance statistique des prix du logement s'est considérablement améliorée en vingt ans, grâce aux efforts produits par l'ensemble des acteurs du logement et les intermédiaires.

L'indice des notaires est très fréquemment cité et nous sommes tous abonnés à la publication de Jacques Frigitt qui a réalisé un travail remarquable, souvent cité en référence par les sites Internet traitant du prix des logements. Cette donnée est ainsi de mieux en mieux connue, même si je rappelle que l'une des problématiques soulevées dans le rapport Vorms, concernant la donnée, reste celle de l'étiquetage des données (également nommée étalonnage).

Le réseau d'observatoires fonciers que nous animons a montré que sur le marché des transactions immobilières, la part strictement foncière des transactions représente environ 10 % des mutations. C'est pour cette raison que l'observation des marchés fonciers ne peut être fondée sur les mêmes qualités de données que l'observation des marchés immobiliers : les observatoires fonciers sont contraints à l'exhaustivité. Les données de l'observatoire foncier de l'aire urbaine de Rennes recensent par exemple 5 000 transactions par an pour cette seule aire urbaine, ce qui est très limité en volume statistique.

L'analyse des 30 ans de pratiques en France a montré que le meilleur moyen d'atteindre l'exhaustivité consiste à accéder aux mutations publiées au titre de la conservation des hypothèques (obligation de publication imposée par Turgot au 18ème siècle, dans un souci, notamment, de protection de l'acquéreur). L'accès à ces données publiques sous forme papier (extraits d'actes de mutations) avait permis à plusieurs observatoires (Brest, Nord-Pas-de-Calais, Grand Lyon, Rennes...), de saisir l'exhaustivité des ventes de biens fonciers, permettant ainsi, pendant plusieurs années (encore aujourd'hui pour certains), de produire des données fiables sur les marchés fonciers locaux, enrichies par

des données complémentaires à ces extraits d'actes de mutations (droit des sols), permettant ainsi un travail de segmentation rigoureux.

Depuis 2006, la loi d'engagement national pour le logement, qui a modifié l'article L-135B du livre des procédures fiscales, l'administration fiscale doit communiquer l'ensemble des informations qu'elle détient au titre des mutations foncières (c'est-à-dire le foncier et l'immobilier) à titre onéreux. Ces données sont donc aujourd'hui diffusables légalement et gratuitement aux collectivités, établissements publics fonciers, établissements publics d'aménagement et aux services de l'Etat. L'accès est également obligatoires pour les expropriés, la Cour européenne des Droits de l'Homme ayant en effet condamné la France pour inégalité des armes dans l'évaluation du bien de l'exproprié, obligeant l'administration à fournir les références ayant servi à l'évaluation du bien dans le cadre d'une expropriation. L'administration fiscale s'organise pour rendre accessible ces données aux expropriés ainsi qu'aux déclarants de l'ISF à une échéance à préciser.

Concernant les acteurs du secteur public, cette donnée est déjà diffusée gratuitement, à travers le service « Demande de valeurs foncières » (DVF), actif depuis juillet 2011, accessible aux collectivités et établissements publics fonciers. L'adef, qui a contribué à alimenter l'administration fiscale pour l'expérimentation de ce service, anime, depuis, un groupe d'utilisateurs qui téléchargent ces données régulièrement. Ce service s'appuie sur la plate-forme Helios, qui permet à l'administration fiscale de communiquer avec les collectivités. Le module DVF permet aux dites collectivités de télécharger les données relatives à cinq années de mutation, dans un tableau sous forme .csv. Une trentaine de champs sont communiqués par l'administration fiscale à partir des données de mutation qu'elle a reçues à l'occasion des ventes. Ces données sont actualisées environ tous les six mois. La base est constituée à partir de données issues des bases Majic (fichier des propriétés) et Fidji (« Fichier informatisé des données juridiques immobilières », système informatique de conservation des hypothèques).

Selon nos estimations, environ 1 000 demandes ont été formulées à ce service sur le territoire national. Les analyses faites par les membres du groupe de travail montrent que cette base est déjà exploitable pour certains aspects (notamment analyse des volumes). Le niveau d'exhaustivité a été testé et paraît satisfaisant, même si une actualisation de la base requise sur plusieurs années, afin de tenir compte des éventuels redressements fiscaux.

Cela étant dit, l'enrichissement de ces données reste indispensable mutation par mutation: droits attachés au terrain, caractéristiques de l'acquéreur, usage effectif, voire même usage potentiel. Rappelons en effet que c'est le droit à l'usage qui est transféré dans une mutation de terrain. Ce droit d'usage a une valeur, avec, en haut de l'échelle de valeur, le droit de construire un logement. Pour estimer ce potentiel, l'observation foncière ne peut se contenter d'une source de données unique. Elle doit, par ailleurs, s'appuyer sur des informations issues des praticiens, qui connaissent et peuvent décrire finement l'évolution potentielle des usages.

La base DVF, parce qu'elle est exhaustive, est donc une base riche de perspective. En revanche, les descripteurs de cette base sont bien moins complets que la base des notaires. Cette donnée fiscale présente en tout cas le grand intérêt de permettre la sensibilisation des élus, souvent frileux vis-à-vis des données statistiques, alors qu'ils portent les politiques d'aménagement et du logement. Ceux qui voient la base fonctionner sont de plus en plus convaincus que nous avons les moyens d'orienter les politiques du logement, les évaluer et de comprendre les politiques foncières ainsi que leur impact sur l'aménagement et le développement des territoires.

Aujourd'hui, au regard de l'expérience acquise sur le traitement de cette base, nous préconisons de faire évoluer cette base et d'articuler son exploitation avec celle des autres bases disponibles, pour le bénéfice des observatoires locaux en cours de constitution au titre des différents dispositifs législatifs liés au logement (obligation d'évaluation des PLH, des SCOT...). Les agences d'urbanisme sont mobilisées en ce sens et les bureaux d'étude privés commencent également à développer une offre.

On voit également émerger une offre « web », qui commence à se déployer et pourrait acquérir une vocation statistique à moyen terme. Le projet de plate-forme nationale d'observation foncière et

immobilière que nous initions, vise ainsi à mettre en réseau les producteurs et utilisateurs de données pour appliquer les préconisations du rapport Vorms, selon lequel, lorsqu'on dispose d'une donnée, il faut savoir ce que l'on décrit. Nous voyons souvent dans la presse des informations contradictoires, faute d'une explicitation du contenu de la donnée.

Comme pour l'observation des loyers, l'observation foncière nécessite une méthodologie d'analyse locale de qualité, homogène sur l'ensemble du territoire, pour pouvoir consolider les données et alimenter le gouvernement, afin de lui offrir un support de conception fin des politiques d'aide aux territoires, mieux connecté aux réalités locales. A titre d'exemple, l'organisation de donnée enrichies et connectées entre elles, analysées par les acteurs de terrain, ne pourrait que favoriser l'amélioration des politiques de défiscalisation ou d'aides spécifiques au logement. Seuls les observatoires locaux peuvent comprendre finement les comportements des ménages, à condition qu'ils puissent s'adosser sur le niveau régional et national pour disposer de bases homogènes, en termes d'indicateurs et de méthodes. Nous pouvons ainsi espérer parvenir un jour à une cartographie des aides, par exemple, qui soit calée sur la connaissance du terrain portée par les acteurs – lesquels ne peuvent seulement être des acteurs publics. Les observatoires dont nous assurons la promotion au niveau local sont par nature partenariaux, puisque seul un débat contradictoire permet d'obtenir une vision large des problématiques dans le domaine foncier. Ce débat peut aussi s'avérer utile pour l'élaboration de politiques qui soient considérées comme aussi justes que possible vis-à-vis des publics cibles.

La notion de partenariats avec les services fiscaux, avec les notaires (qui diffusent cette donnée au niveau local), avec les SAFER (qui sont des observateurs du péri-urbain) avec les promoteurs et les lotisseurs est donc centrale dans le dispositif de plateforme que nous proposons. Pour conclure sur une remarque, M. Houriez indiquait que l'indicateur de prix des logements neufs serait développé pour les permis de 5 logements et plus. Or 60 % des permis sont déposés par des individus. Comment observer cette partie considérable du marché autrement qu'en associant les opérateurs (géomètres, lotisseurs, communes) ?

d. L'observation des loyers

**Thierry CHATELAIN, DHUP (direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages),
ministère de l'égalité des territoires et du logement**

Contexte et enjeux

Le projet de création d'observatoires locaux des loyers tient à cœur de notre ministre, comme vous l'avez sans doute entendu ou lu dans la presse. Il existe, comme chacun sait, depuis une bonne dizaine d'années une hausse constante des loyers dans un grand nombre d'agglomérations, ce qui inquiète fortement les pouvoirs publics. Outre les recommandations du rapport Vorms déjà évoquées, le gouvernement a pris, le 20 juillet 2012, un décret d'encadrement des loyers dans l'attente du projet de loi sur le logement et l'urbanisme qui devrait être présenté au cours des toutes prochaines semaines en Conseil des ministres. En travaillant sur ce décret, nous avons constaté un manque cruel de données fiables et homogènes sur le territoire en termes de loyers, ce qui constituait un frein à la mise en œuvre de politiques publiques au plan national. Ce décret n'a donc que conforté les conclusions du rapport Vorms.

Benoist Appar, alors ministre chargé du logement, avait commandé à Sabine Baïetto-Beysson et à Bernard Vorms un rapport exprimant des recommandations en vue de la mise en place d'un dispositif d'observation des loyers au niveau local. Remis en juin 2012, au moment de la prise de fonction de Madame Duflot, ce rapport préconisait la mise en place d'observatoires locaux des loyers, avec un référentiel commun et des méthodes de traitement des données partagées.

Nous verrons que certaines préconisations formulées dans ce rapport ont été reprises par la ministre et constituent aujourd'hui des fondamentaux dans la méthode retenue pour développer ces observatoires. Il recommandait notamment la mise en place d'une instance scientifique indépendante afin d'entourer ces

travaux de la rigueur nécessaire. La ministre a ensuite confirmé qu'elle souhaitait s'engager dans cette démarche et a confié à Sabine Baïetto-Beysson et à Monsieur Vorms une mission complémentaire en vue de nous aider, au sein de la DHUP, dans la mise en place de ces observatoires locaux. Le processus, débuté à l'automne 2012, est aujourd'hui lancé, avec pour objectif d'achever l'expérimentation à la fin de l'année pour une généralisation des observatoires locaux des loyers en 2014.

Objectifs

La première finalité de ces observatoires vise à améliorer la connaissance du marché locatif et la transparence dans ce domaine. Pour les prix des transactions mais aussi pour les loyers, de nombreux acteurs publient des informations, à l'échelle nationale, sur l'évolution des loyers, exprimant souvent des tendances contradictoires. Il était donc important d'améliorer la transparence sur ces sujets, tant du point de vue des données que de celui des méthodes.

Ces observatoires locaux doivent aussi constituer un outil d'aide à la décision publique, au niveau local comme au niveau national. Il s'agit d'aider les services de l'Etat, les collectivités et tous les acteurs qui interviennent dans la mise en œuvre de la politique du logement. Au niveau national, outre l'objectif de modération des loyers, il s'agit notamment de mieux calibrer les dispositifs fiscaux (qui sont nombreux, pour 15 milliards d'euros d'aides fiscales au total chaque année) ou encore de mieux déterminer les plafonds de loyer que l'on pourrait appliquer dans le parc conventionné.

Au niveau local, il peut s'agir de fournir aux collectivités et aux services de l'Etat une aide à l'élaboration des politiques publiques dans le domaine du logement, notamment dans le cadre des PLH. Il s'agit aussi de mieux définir les plafonds de loyer qui vont s'appliquer, par exemple dans le cadre du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif (mis en place au début de l'année), ou encore de mieux fixer les plafonds de loyer qui s'appliquent aux logements qui font l'objet d'un conventionnement avec l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat.

Principes

Il s'agit d'abord de s'appuyer sur les initiatives locales, pour des raisons de légitimité et d'efficacité. Nous souhaitons conforter ces initiatives locales, les animer et les sécuriser, par la mise en place d'une structure de niveau national chargée de sécuriser et d'enrichir les données obtenues localement, autour d'un certain nombre de méthodes communes visant notamment à préserver un niveau élevé de rigueur statistique. Enfin, nous imposons aux acteurs locaux un cahier des charges minimal afin de disposer d'un noyau dur de données recueillies à l'échelle nationale. Il n'est pas exclu, toutefois, que certains observatoires puissent, localement, élargir leur champ d'observation, sous réserve qu'ils respectent un certain nombre de préconisations au niveau national.

Ces observatoires locaux nouent des partenariats avec un grand nombre d'acteurs locaux (les collectivités locales, les professionnels du logement et plus généralement l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine du logement). Ils sont chargés de collecter les données au niveau local, selon une méthodologie définie nationalement et soumise à l'avis d'un Comité scientifique indépendant. Nous allons recueillir des données auprès des professionnels du secteur et auprès des bailleurs « personnes physiques » qui gèrent leurs biens. Un premier niveau de contrôle est effectué par les observatoires locaux, qui transmettent ensuite leurs données à un centre de traitement national (rôle rempli par l'OLAP, qui a fait l'objet d'une reconnaissance au plan national par le Cnis). La méthode mise en œuvre dans ces observatoires n'est pas, cependant, la méthode OLAP. Il s'agit en quelque sorte d'une méthode « intermédiaire », car les acteurs n'avaient pas les moyens de déployer sur tous les territoires ce qui avait été fait en Île-de-France (d'autant plus que les enjeux ne sont pas les mêmes).

Le centre de traitement national effectue un contrôle de deuxième niveau et traite les données par pondération dans un premier temps.

Les données redressées sont ensuite retournées aux observatoires locaux pour diffusion et communication. Nous souhaitons en effet que la diffusion de ces informations puisse être effectuée au

niveau local. Il s'agissait d'une attente forte des collectivités, étant entendu que nous ferons également une communication au plan national.

L'OLAP a précisé, à l'intention des territoires pilotes, des objectifs en termes de collecte. Il définit également les méthodes en matière de contrôles que doivent réaliser les territoires au niveau local (cohérence des données, contrôle des doublons, etc.). Nous sommes en train de finaliser la méthode pour le traitement et la diffusion des données. Les territoires ont déjà reçu la méthode pour la collecte. Les données recueillies, en termes de loyers, seront publiées par type de bien. Les données non représentatives ne seront pas publiées. De même, la diffusion des données, au plan national, sera systématiquement accompagnée d'indications (en termes de précision) et de préconisations pour leur utilisation, compte tenu des différences susceptibles de se faire jour.

Nous avons mis en place une « équipe projet » nationale à laquelle participent le SOeS, le ministère des outre-mer, l'ANAH (agence nationale d'amélioration de l'habitat), l'Insee, le CETE Nord-Picardie (compte tenu du travail effectué sur les données de la CAF), la CNAF et la Fédération nationale des agences d'urbanisme. L'OLAP nous apporte un soutien méthodologique, de même qu'un appui aux observatoires pilotes sur les questions techniques liées à la collecte et au traitement des données. L'ANIL constitue aussi un membre de l'équipe « projet ». Il s'assure de la mise en place des partenariats au niveau local, notamment en ce qui concerne les conventions à signer. Il aide les territoires pour les modalités de diffusion des données.

Le Comité scientifique comporte 5 membres choisis par la ministre pour leur expertise dans le domaine du logement ou dans celui de la statistique. Présidé par Stéphane Grégoire (Président du Conseil scientifique des indices Insee-notaires), il a pour rôle d'aider la ministre dans l'ensemble de la démarche. Pour ce faire, il :

- émet un avis d'expert sur la méthodologie du processus de recueil et de traitement des données ;
- émet un avis sur les règles de diffusion des données ;
- émet un avis sur les modalités d'évaluation et de déploiement du dispositif à l'ensemble du territoire ;
- assure une veille du dispositif et peut être amené à proposer des optimisations et des mises à jour des méthodes.

La carte des territoires pilotes (au nombre de 19) montre que leur présence est largement répartie sur le territoire (Lyon, Bordeaux, Alençon, Saint-Etienne, Mont-de-Marsan), y compris en outre-mer. Certains de ces territoires pilotes s'appuient déjà sur un dispositif d'observation locale. Les modes d'observation étaient toutefois hétérogènes. Certains observatoires s'appuyaient déjà sur l'OLAP, qui aide à la constitution d'enquêtes dans onze agglomérations de province. L'expérience conduite sur des territoires hétérogènes visait à préciser l'investissement nécessaire pour des territoires présentant différents degrés d'avancement dans la démarche.

Les territoires sont en train de collecter les informations, selon les modalités définies par l'équipe nationale. Ces collectes devraient être achevées cet été. Elles portent notamment sur un noyau dur qui inclut :

- l'adresse du bien ;
- le loyer (hors charges, compte tenu de la trop grande diversité de situations du point de vue des charges, ce qui aurait nécessité de recueillir un trop grand nombre de données dans le cadre de l'expérimentation) ;
- la date d'entrée du locataire ;
- le type du bien (individuel/collectif) ;
- la surface habitable ;
- le nombre de pièces ;
- l'époque de construction ;

- le mode de gestion.

Les observatoires peuvent collecter d'autres informations mais les données recueillies ne seront pas traitées si ce « noyau dur » n'est pas fourni. Nous avons par ailleurs engagé avec la CNAF un chantier spécifique afin de traiter les données des allocataires des aides personnalisées au logement.

Après une collecte au cours de l'été, nous espérons obtenir les premiers résultats de l'expérimentation à la rentrée, en vue d'une évaluation du dispositif à l'automne. Ce séquençage nous permettrait de définir les modalités de généralisation du dispositif au plus grand nombre de territoires. Notre souhait est que le dispositif soit progressivement généralisé sur l'ensemble du territoire à partir de 2014. Dans le cadre du projet de loi « logement » qui sera débattu au Parlement à l'automne, plusieurs dispositions portent sur ce dispositif d'observatoires locaux des loyers. Des enrichissements et des inflexions pourraient donc être apportés lors de ce débat parlementaire.

e. *Introduction à la discussion*

Sabine BAÏETTO-BEYSSON, CGEDD, vice-présidente de la commission des comptes du logement, Présidente de l'OLAP

Cette introduction au débat me fournira l'occasion de livrer mes propres questionnements plutôt que d'apporter des réponses. S'interroger sur les besoins de la statistique publique en matière de logement revient à mettre en regard deux temporalités bien différentes. Le temps de la statistique est un temps long, en raison d'un processus de production qui est lourd, alors que nous vivons des mutations très rapides. Nous faisons face à des publics de plus en plus avertis, qui attendent des décideurs des réponses immédiates. Les décideurs eux-mêmes n'ont jamais l'information dont ils ont besoin pour décider. A titre d'anecdote, la création de l'OLAP est intervenue suite à une forme de libéralisation des loyers des nouveaux logements mise en place par la loi de 1986 sur les rapports locatifs, car une campagne de presse a été lancée dès le premier jour d'application de la loi, créant un mouvement de panique. L'urgence de la création d'un observatoire des loyers est alors apparue à de nombreux acteurs. La décision de création de l'observatoire a ainsi suivi la crise plutôt qu'elle ne l'a précédé. Nous retrouvons aujourd'hui un processus plus « normal », dans lequel l'information participe à la décision.

Il faut faire preuve de beaucoup d'anticipation et sans doute recourir à des sources d'information disponibles en temps réel, en les retraitant et en les validant, afin d'éviter la prolifération de sources non contrôlées. Par ailleurs, nous sommes contraints de réfléchir à des échelles territoriales multiples. Dans le cas de l'indice des prix du logement, un travail a été conduit sur le prix des logements neufs, dans un souci de cohérence avec les statistiques européennes. Nous sommes tous confrontés en permanence à des demandes de comparabilité internationale. Malheureusement, nous perdons au passage du point de vue de la richesse des données. Nous avons par exemple été amenés à négliger une partie importante de la production de logements neufs, à savoir les contrats de maisons individuelles ou les permis déposés pour moins de 5 logements. Il faut donc prendre de plus en plus de précautions quant au mode d'emploi des informations qu'on livre et quant aux interprétations qui peuvent être données des chiffres, au regard de leur mode de production. Les « méta-données » deviennent ainsi un enjeu majeur.

Plusieurs déclarations récentes et rapports (rapport de la Banque de France, travaux de la Direction de la prévision, etc.) soulignent que la dépense que représente le logement est devenue insupportable pour l'économie et la compétitivité. Autrement dit, dans des pays où le logement représente une moindre dépense, les salaires ont pu se placer à un niveau plus compétitif avec la concurrence internationale. Dans le même temps, la crise des finances publiques nous impose, comme d'habitude, de faire plus avec moins. Ce souci d'optimisation imprègne les déclarations effectuées à tous les niveaux. Encore faut-il s'accorder sur les constats et sur les indicateurs qui représentent les objectifs à atteindre.

Certes, depuis le rapport du Cnis, un chemin important a été parcouru. Nous sommes tous heureux de voir que le décret « notaires » va enfin devenir applicable.

De nombreux efforts de pédagogie ont également été faits. Cela n'a pas mis un terme à la publication de statistiques « sauvages » sur le prix des logements. Nous sommes submergés d'informations partiales. Nous devons sans doute nous y résigner et que chacun apprenne à faire le tri, ce qui avait conduit à proposer l'étalonnage de l'information.

Par ailleurs, le logement ne constitue pas un bien reproductible. Son caractère localisé, l'élément de reconnaissance sociale que constitue son emplacement, ou encore les phénomènes d'accumulation patrimoniale dont il fait l'objet, en font un bien très spécifique. L'imbrication avec le social est de plus en plus forte, ce qui rend d'autant plus importante la discussion de ce sujet au sein de la présente commission.

Nous sommes également confrontés à un certain nombre de paradoxes, voire de contradictions. Ainsi, des décideurs nationaux s'intéressent à des données nationales, lesquelles peuvent entrer en contradiction avec la perception des individus. Les comptes du logement mettent par exemple en lumière une évolution globale des loyers, selon laquelle ceux-ci évoluent à peu près comme les revenus. A une échelle plus locale, on observe que, même si ces loyers ont évolué beaucoup moins vite que les prix, les locataires du secteur privé qui arrivent sur le marché (même s'ils ne représentent qu'une toute partie de la population) subissent la majeure partie des hausses. A l'inverse, une grande partie des locataires se trouve protégée par son statut HLM ou, pour ceux en place, par les mécanismes d'indexation. Tel est le cas *a fortiori* lorsqu'ils sont propriétaires et qu'ils ont une charge constante, voire aucune charge de logement, ce qui est le cas aujourd'hui de plus d'un tiers des Français. La moyenne globale masque donc le fait que les loyers peuvent constituer un problème majeur pour une partie de la population. De la même façon, si les conditions de logement s'améliorent, comme le note l'Insee, en termes de surface ou de confort, certaines difficultés se concentrent sur certaines populations et dans certains lieux. Parallèlement, l'aide publique n'a jamais atteint un niveau aussi élevé : 10 % des dépenses en logement sont aujourd'hui couvertes par des aides publiques. Pourtant, 3,5 millions de personnes sont considérées comme mal-logées et les loyers deviennent inabordables pour une part croissante de la population. Dès lors, une difficulté majeure consiste à différencier les situations suivant les ménages et suivant les localisations. Des phénomènes de segmentation de revenus sont désormais traités par les travaux sur le mal-logement. Il faut aussi tenir compte des aspects patrimoniaux et des facteurs générationnels.

Dans cette situation de crise, le recours à la dépense publique apparaît comme une tentation forte pour accroître l'offre de logements, d'autant plus que l'Etat est tenu responsable de la notion de droit au logement, ce qui est désormais inscrit dans le droit à travers le DALO (droit au logement opposable). Il faut reconnaître que l'Etat a pris l'habitude d'embrasser, à travers ses aides, un champ extrêmement large et extrêmement complexe. Outre la subvention à la construction de logements sociaux, toute opération de montage financier de ces logements ouvre également le droit à différentes aides, des aides fiscales aux aides directes de la collectivité en passant par le foncier (subventions, aides indirectes imposant à l'aménageur de vendre le foncier moins cher pour le logement social). Il sera également demandé au promoteur de réserver une partie de son programme à des logements sociaux, à des prix préférentiels dans certains secteurs du PLU, dits « de mixité sociale ». Cet empilement d'aides ne favorise pas la lisibilité des dispositifs. S'y ajoutent des interférences avec le marché. Dans ce système d'interactions, une dépendance réciproque est apparue : le marché ne sait plus se passer des aides publiques. Les acteurs privés craignent toute modification des régimes en vigueur et une dégradation des conditions de logement est anticipée dès lors qu'une diminution des aides est envisagée. Enfin, si différentes enquêtes permettent d'éclairer les conditions de logement, il nous manque un suivi longitudinal continu, à échéances plus ou moins rapides, et la possibilité de le confronter à des échelles locales.

La notion de besoin, développée au niveau national ou local (autour du chiffre un peu « fétiche » de 500 000 logements) pose plusieurs problèmes. En premier lieu, on tend toujours à considérer, en France, qu'un ménage égale un logement. En réalité, des ajustements s'opèrent, notamment par les logements vacants et par la sur-occupation. L'analyse plus précise de la réalité de la composition familiale des ménages devrait nous aider à sortir de cette équation. En deuxième lieu, la vision nationale n'a plus beaucoup de sens, ce dont chacun est aujourd'hui conscient : c'est une vision régionale partagée de la situation et des objectifs à poursuivre qui doit prévaloir. C'est au sein d'une agglomération globalement prospère que l'on va identifier des poches de mal-logement ou de pauvreté.

La sur-occupation critique concerne par exemple 3 % des ménages à l'échelle nationale mais ce taux atteint 30 % dans certains cantons bien précis d'Île-de-France. La richesse globale relative d'une région ne doit donc pas conduire à se départir d'une approche très fine si l'on veut appréhender correctement les différences facettes d'une réalité régionale ou locale.

Nous nous interrogeons également sur la politique de rénovation thermique du parc. On ne connaît pas aujourd'hui la situation du parc de logements au regard de leurs performances énergétiques. Lorsque j'étais à la tête de l'agence nationale de l'habitat, nous avons reçu 100 millions d'euros pour lancer une campagne de réhabilitation thermique en faveur des propriétaires-occupants modestes. Nous avons été confrontés à de grandes difficultés pour cibler cette campagne là où elle serait efficace. Un certain nombre d'acteurs sont réduits à faire des hypothèses sur les chiffres pour faire les moins mauvais choix possibles.

L'enquête nationale « logement » arrive enfin sur le terrain. Il s'agit à nos yeux du socle indispensable et de la référence incontournable pour tous les acteurs. Nous devons disposer de ces données de façon structurée et, si possible, à une fréquence plus rapprochée. Outre-Manche, les Britanniques réalisent une enquête annuelle. Nous n'en arriverons sans doute pas là mais il faut concentrer les moyens sur des éléments structurants, plutôt que d'aboutir à un éparpillement de ces ressources. C'est la raison pour laquelle, dans le passé, je me suis opposée à la multiplication de certains observatoires, alors que l'enjeu porte sur l'acquisition des informations qui existent et leur hiérarchisation. Les ZUS constituent un cas d'école, puisque la loi a défini l'indicateur et organisé la structure de suivi. En matière de logement, ce socle doit être entouré d'une certaine continuité, avec une fréquence minimale de collecte des données.

Dès lors surgit le problème des écarts entre les territoires. Nous devons nous tourner vers d'autres sources, en nous intéressant aux questions foncières et à l'étalement urbain. Il nous avait été indiqué que nous pouvions espérer des progrès notables dans l'accès aux données foncières – avec toutes les difficultés qui existent pour définir l'objet foncier. Nous avons vu qu'il fallait au moins une dizaine de variables pour caractériser un logement. Dans le cas du foncier, la situation est plus complexe encore puisque le même terrain peut être vendu à trois stades de son existence, avec des prix et dans des configurations différents.

En matière de loyers, des progrès substantiels semblent à portée de main également. Le partenariat noué avec les collectivités est indispensable, puisque celles-ci sont détiennent les autorisations d'urbanisme et donc les clés de la valorisation des terrains en fonction de la destination qu'elles leur attribuent. Elles sont également impliquées dans la distribution des crédits et dans les relations avec les promoteurs. C'est parce qu'elles participeront à la prise de décisions qu'elles pourront le mieux exprimer les besoins. Une mise en cohérence de l'information relative au logement est indispensable avec son « grand frère » que constitue l'urbain, les politiques urbaines et du logement étant parfois traitées de façon trop cloisonnée.

Le modèle d'observation des loyers, éclaté par construction, conduira à travailler sur des sources assez hétérogènes. La difficulté consistera à les harmoniser pour permettre un travail de comparaison, d'enrichissement et l'élaboration d'un travail en réseau autour de ces sources. Enfin, nous devons réfléchir aux modalités de mise à disposition des données au bénéfice du public. Nous avons beaucoup de progrès à faire de ce point de vue. Un petit saut a été effectué en développant une application pour smartphones, même si cela peut paraître anecdotique. Il est également important que les données puissent être appropriées par des utilisateurs et des éditeurs de logiciels qui puissent ensuite les mettre à la disposition du public. C'est aussi ce qui permettra de faire partager des objectifs, de rendre lisibles les politiques et d'établir un lien entre ce que nous constatons et ce que nous vivons.

f. Débat

Corinne CHEVALIER, Secrétariat général du comité interministériel des villes

Au sein du Secrétariat général du comité interministériel des villes, je suis responsable en particulier des travaux de l'ONZUS. Au sein de l'ONZUS, nous avons un besoin important de données à une échelle territoriale relativement fine.

Les données des notaires et celles du fichier Filocom nous seraient précieuses pour mesurer des situations de mal-logement et de précarité dans des poches particulières. Nous sommes également soucieux du calendrier de l'enquête « logement » sur l'échantillon des quartiers de la politique de la ville. Vous avez évoqué des données qui s'arrêtent au niveau communal, qui pourraient être complétées par des sources détaillées. N'existe-t-il pas d'autres pistes, par exemple l'élaboration de données au niveau infra-communal ou la construction de données carroyées (qui donne de bons résultats au sein de l'Insee) ?

Bernard SUJOBERT, CGT

Je voudrais remercier les exposants pour la clarté de leurs exposés. Souhaitons qu'ils soient très rapidement mis en ligne. Les annonces qui ont été faites sont positives (détail territorial fin, résultats à venir de l'enquête sur le mal-logement, stabilisation et démarrage de l'enquête « logement », articulation des différents acteurs, qui semblent se coordonner). Nous sortons manifestement d'un tunnel. Le moyen terme qui s'écoule fut extrêmement difficile. Souvenons-nous par exemple des difficultés rencontrées par le Cnis pour que l'enquête « logement » soit lancée. Il faudra sans doute la « sanctuariser », du moins insister sur la nécessité de rendre sa périodicité inférieure à sept ans dans le nouvel exercice de moyen terme.

Quelles informations a-t-on sur les extensions régionales de cette enquête ? Peut-être y a-t-il là aussi une préconisation à formuler, si de telles extensions présentent un intérêt.

L'Autorité de la statistique publique, dans son rapport 2012, faisait état de statistiques vieillissantes en matière de logement. Le Cnis avait également souligné un déficit d'analyse et d'étude, par la statistique publique, des chiffres qu'elle produisait. Je ne me souviens plus dans quel contexte quelqu'un avait souligné que des experts « autoproclamés » du domaine faisaient l'analyse des chiffres et contribuaient à former l'opinion, y compris parmi les décideurs, ce qui le conduisait à plaider pour une intervention plus nette de la statistique publique, à travers des études et travaux pertinents, au-delà de la production des chiffres. Les rapports Vorms et Join-Lambert ont toutefois apporté une contribution extrêmement utile et il ne faut pas noircir exagérément le tableau du moyen-terme écoulé.

Nous nous retrouvons très bien dans les propos de Madame Baïetto-Beysson. Je mettrais volontiers l'accent sur l'analyse des charges liées au logement dans le budget des ménages et du point de vue de leurs conditions de vie. Peut-être faudra-t-il rapprocher les données relatives au logement et celles portant sur le budget des ménages, ou développer les travaux sur cet aspect. Enfin, un ouvrage de référence ne serait-il pas utile, une fois que les résultats annoncés seront disponibles, pour rapprocher des informations très diverses et proposer un travail de synthèse ?

Amandine SCHREIBER, DGAFP

Je voudrais également remercier les intervenants pour leurs très riches exposés. La DGAFP a évoqué à plusieurs reprises le déficit d'informations locales auquel elle est confrontée dans le cadre de ses projets de refonte de l'indemnité de résidence (indemnité de traitement à laquelle peuvent prétendre les agents des trois versants de la fonction publique en fonction de leur lieu de résidence). Cette indemnité repose sur un zonage datant de 2001, dont on sait aujourd'hui qu'il reflète peu les disparités en termes de coût de la vie. La DGAFP a saisi le SOeS sur ce sujet, dans une logique et un souci d'efficacité de l'aide publique. L'indemnité de résidence représente en effet un budget annuel d'un milliard d'euros.

Pierre CONCIALDI, Ires

Je crois, moi aussi, qu'il faut consolider et réaliser selon une fréquence plus élevée l'enquête « logement », qui permet de constater le creusement de l'écart entre les revenus des locataires (qui ont augmenté moins vite que la moyenne) et les loyers (qui ont augmenté beaucoup plus vite que les prix).

J'attire votre attention sur un acteur de ce marché qui me semble mal couvert par la statistique publique dans la situation actuelle : il s'agit des intermédiaires de l'immobilier.

La comptabilité nationale fournit, à travers la branche des activités immobilières, des données sur de nombreux acteurs, puisqu'on y retrouve notamment les propriétaires qui produisent des services de logement pour eux-mêmes. Il s'avère difficile toutefois d'obtenir des informations plus fines. Or les revenus en jeu sont élevés (près de 10 % du PIB, tout compris et 4 % à 5 % du PIB en excluant les propriétaires de leur logement). Lorsqu'on observe la réalité, on voit que des choses se passent sans doute parmi des acteurs tels que les agences de location immobilière. Quel suivi peut-on envisager pour ces acteurs ?

Myriam BOBBIO, Union nationale des associations familiales

Monsieur Chatelain peut-il nous expliquer pourquoi les données relatives aux charges ne sont pas collectées ?

Anne FOUSSAT, Conseil général de Seine-Saint-Denis

La diffusion des données notariales est prévue vers certains organismes mais vous n'avez pas mentionné l'existence de prix préférentiels au bénéfice des collectivités locales. Or l'importance de telles données, pour ces dernières, a été soulignée à juste titre par plusieurs intervenants.

Je souhaite également évoquer la possibilité de diffusion infra-départementale, voire infra-communale, des données, notamment au regard de la politique de la ville. Nous sommes dans une période de redéfinition de territoires prioritaires et l'identification éventuelle d'autres périmètres en difficulté renforce le besoin de données diversifiées. De nombreuses données sont déjà diffusées par l'Insee au niveau infra-communal et il me semble intéressant de poursuivre dans cette voie.

Michel AMZALLAG, Union sociale pour l'habitat

Je voudrais appuyer la demande d'une exploitation renforcée de Filocom ainsi que le projet d'élargissement de la diffusion des données issues des fichiers fiscaux. Les bénéficiaires de cette diffusion élargie pourraient être des organismes tels que l'Union sociale pour l'habitat, chargés d'une mission de service public, de même que des organisations professionnelles comme la fédération des promoteurs immobiliers. Filocom est une des rares sources pouvant fournir des informations de niveau local et national, avec pour enjeu une bonne connaissance des marchés. On peut préserver le caractère confidentiel des données fiscales tout en produisant des tableaux de bord à différentes échelles géographiques, ce qui intéresserait les opérateurs locaux. Il est par exemple demandé aux organismes de logement social de prendre des engagements pluriannuels sur le volume actuel de la production. Ces acteurs participent, à divers degrés, localement, à l'élaboration des PLH. L'accès à ce type d'information serait bienvenu pour qu'ils remplissent leur mission dans les meilleures conditions. D'une façon plus générale, je suis frappé de constater à quel point la source Filocom est sous-employée. Il suffit de lire l'exposé des motifs présentant la refonte du dispositif Scellier en Duflot. La pauvreté des éléments d'information avancés dans ce cadre ne peut que frapper le lecteur. Ce qui est vrai au plan national a aussi des conséquences au plan local pour les professionnels : pour développer une activité, il faut savoir qui est présent sur le territoire. Il y a là un véritable chantier à nos yeux.

Françoise BOUYGARD

L'administration fiscale est malheureusement absente, bien qu'elle ait été invitée à cette réunion. Sa présence eût été particulièrement utile, au moment de la renégociation de la convention encadrant l'accès au fichier Filocom.

Odile BOVAR, secrétariat du Cnis

Pierre Audibert a rappelé que j'avais organisé un certain nombre d'entretiens à l'automne dernier. Il en ressort trois attentes principales, complémentaires de celles qui ont déjà été exprimées.

Une demande est apparue quant à la capacité de la statistique publique à fournir des informations sur le logement, en associant la question des mobilités et des transports. Il y a là un critère complémentaire d'appréciation du coût du logement.

Une autre attente vise à apprécier la question du logement de façon dynamique, en éclairant les trajectoires résidentielles. Nous reviendrons sur ces questions lors de la rencontre dédiée aux « parcours de vie ». Enfin, en ce qui concerne le mal-logement, pour évaluer localement les besoins d'hébergement d'urgence, il est souhaité de pouvoir s'appuyer sur un dénombrement localisé des structures pour les sans-abri, en l'actualisant régulièrement.

Sabine BAÏETTO-BEYSSON

Je voudrais lever un malentendu. Il n'existe pas d'opposition entre le fait que l'enquête nationale « logement » reste le socle fondamental et le constat de besoins d'informations au niveau local, au contraire. Plus le foisonnement d'informations localisées sera grand, plus le besoin d'un socle de référence sera prégnant. Nous nous interrogeons d'ailleurs de plus en plus, dans le cadre du travail sur les loyers, sur les données de cadrage.

Dans le cadre de la commission des comptes du logement, il y a quelques mois, nous nous sommes efforcés de mettre en perspective les données qui nous ont semblé fondamentales pour présenter la situation du logement. Nous avons appelé ce travail « L'état du logement », qui est assorti de commentaires. Il ne demande qu'à être amélioré et enrichi.

L'OLAP a conduit un travail sur la connaissance des charges. Il s'agit d'un travail très lourd, car il faut distinguer la provision pour charges et les régularisations. Nous avons analysé les factures de syndicats et nous nous sommes rendus compte qu'il fallait tenir compte de trois facteurs essentiels : la présence d'un gardien, celle d'un ascenseur ou encore le caractère collectif (ou non) du chauffage. Si on ne tient pas compte de tous ces paramètres, l'appréciation de l'évolution des charges n'a pas de sens. Nous n'avons donc pas souhaité imposer la fourniture de données sur les charges dans cette première phase de travail des observatoires des loyers. Nous allons plutôt aider ces acteurs à obtenir de telles informations.

Guillaume HOURIEZ

Nous avons un programme de travail en commun sur Filocom et nous accueillons dans nos locaux des chercheurs qui travaillent sur ce fichier. Nous travaillons également sur la géolocalisation de nos sources. Nous effectuons actuellement, en collaboration avec l'Insee, un travail sur le répertoire du parc locatif social, qui a été géo-localisé pour l'année 2012. Nous travaillons dans le cadre d'une convention avec l'Insee afin que cette géolocalisation entre dans les travaux courants du répertoire. Nous allons géo-localiser deux autres sources, toujours en collaboration avec l'Insee, l'enquête « prix des terrains à bâtir » et la commercialisation des logements neufs. Ces données intégreront notamment les zonages définis au titre de la politique de la ville.

S'agissant des bases notariales, les collectivités locales bénéficient du tarif que j'ai évoqué, dans la mesure où elles utilisent ces données à des fins statistiques. C'est l'utilisation des données qui conditionne le tarif pratiqué.

Nous sommes conscients de la nécessité d'une diffusion plus large de Filocom et nous y travaillons. Cela fait partie de nos priorités.

Françoise BOUYGARD

Je ne saurais que vous encourager à écrire en ce sens au directeur de la DGFIP, puisque celle-ci n'est pas représentée au cours de la présente séance.

Guillaume HOURIEZ

Enfin, il est vrai que le SOeS a quelque peu abandonné la question des agences immobilières. Nous sommes en train de retravailler sur ces aspects, à travers les entreprises de construction. La publication de statistiques structurelles d'entreprise dans ce secteur fait partie de notre programme de travail à moyen terme.

Catherine ROUGERIE

L'enquête Logement a fait l'objet d'un renforcement de l'échantillon sur les ZUS afin d'accroître le niveau de précision des données sur cet aspect. En Île-de-France, une extension régionale va rendre l'enquête représentative au niveau départemental. Une extension régionale est également prévue en Nord-Pas-de-Calais. Nous avons demandé aux acteurs qui souhaitaient bénéficier d'extensions régionales que des analyses soient d'ores et déjà programmées, afin de nous assurer d'une capacité à mobiliser des moyens d'étude. Ce sera le cas dans ces deux régions.

Un travail de mise à disposition de données sera conduit, sans doute dans le cadre d'un ouvrage collectif, à l'occasion de la publication des résultats de l'enquête. Il faudra effectivement rechercher la coordination des services et mobiliser non seulement les données de l'enquête Logement mais aussi celles du recensement ou de l'enquête Sans-domicile, afin d'obtenir un panorama général, sans doute en 2015.

S'agissant des trajectoires résidentielles, un aspect particulier peut être signalé concernant les sans-domicile. Des données seront tirées de l'enquête « sans domicile » sur les parcours des personnes enquêtées. Une partie du questionnement de l'enquête « logement » porte aussi sur des personnes qui se sont retrouvées sans domicile à un moment de leur vie. Nous aurons la description de leur trajectoire.

En ce qui concerne le dénombrement localisé des sans-abri, il faut bien voir que le rapport Join-Lambert s'est surtout situé dans le registre des bonnes pratiques, en termes de possibilité de collecte, en mettant en avant la complexité des différents modes de collecte et leur coût. D'éventuelles évaluations locales devraient sans doute relever de l'initiative de territoires locaux, avec la mobilisation de tous les acteurs, afin d'exploiter au mieux les données existantes. Le rapport Join-Lambert a mis en évidence les méthodes possibles ainsi que les divergences d'estimation auxquelles on aboutit, selon la méthode appliquée. Il s'est ainsi efforcé de recenser un stock de bonnes pratiques à partir desquelles l'évaluation pourrait être conduite.

Pascale BREUIL, unité des études démographiques et sociales, Insee

Une source n'a pas été mentionnée jusqu'à présent, à propos des trajectoires résidentielles : l'échantillon démographique permanent, créé à la fin des années 70. Il panélise, pour un échantillon d'individus, les données du recensement. Nous pouvons par exemple savoir, pour un individu, quel était son logement en 1999 et quel est son logement aujourd'hui. Cela permet de comparer les conditions de logement à ces différents moments (correspondant aux années du recensement) et d'apprécier ces conditions au regard

des évolutions familiales ou d'emploi observées grâce aux bulletins de recensement. Ces analyses sont bien sûr conditionnées par une relative stabilité du questionnaire de recensement.

g. Proposition d'avis

Dalila VIENNE, Secrétariat du Cnis

Je vous soumetts deux projets d'avis de moyen terme.

Avis 1

« Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques sur le coût d'acquisition et le loyer des logements, ainsi que sur le prix des terrains à bâtir, à des niveaux géographiques fins et selon le type d'habitat. Il soutient les travaux en ce sens et rappelle la nécessité d'élargir l'accès aux données sur le logement et le foncier.

Il demande qu'un point soit fait sur l'accès au fichier Filocom, au fichier DVF et aux données des notaires fin 2014. Il souhaite une meilleure connaissance du comportement des intermédiaires du logement, des bailleurs ainsi que des aides à l'investissement locatif ».

Avis 2

« Le Conseil demande qu'un état des lieux soit fait sur les statistiques concernant la qualité des logements, la précarité énergétique et le mal-logement, après la publication des résultats de l'enquête Phebus, de l'enquête logement 2013 et de l'enquête "sans domicile" 2012. Il souhaite qu'à cette occasion soit posée la question des facteurs de disparités, des conditions de logement ou d'accès au logement selon des critères fins de catégories de ménages ou de territoires ».

Carole GERBER

Je préconise l'ajout, dans l'avis n°1 d'ajouter le terme suivant « l'obtention des droits à bâtir et des terrains à bâtir », qui sont deux notions distinctes : Le terrain à bâtir désigne un lot constructible susceptible d'accueillir une maison. Le droit à bâtir correspond au nombre de mètres carrés constructibles sur une parcelle.

Françoise BOUYGARD

Ces projets d'avis feront l'objet de toute façon d'une relecture lors de notre séance du 12 novembre prochain.

Bernard SUJOBERT

Un paragraphe pourrait-il être ajouté au deuxième avis à propos de l'enquête « logement » (d'autant plus que le Cnis a souvent émis des avis qui visaient à augmenter la fréquence de réalisation de cette enquête) ?

Françoise BOUYGARD

Je vous propose de retenir le principe de deux avis sur le logement. La reconduction de l'enquête logement, à un rythme plus élevé, pourra être mentionnée. Sans doute faudra-t-il trouver une formulation plus adéquate que la référence au « comportement » des bailleurs et des intermédiaires du logement. Nous allons y retravailler d'ici la commission du mois de novembre.

Dalila VIENNE, Secrétariat du Cnis

Les avis figurant dans le compte-rendu, les amendements que vous souhaiterez y apporter seront présentés lors de la prochaine réunion de la commission.

3. Autres thématiques

a. Bilan de la période 2009-2013 et attentes des utilisateurs pour 2014-2018

Odile BOVAR, secrétariat du Cnis

Vous avez reçu deux documents. Le premier, correspondant au bilan, rappelle des éléments qui ont été souhaités par la présente commission depuis 2009. Le deuxième fait la synthèse d'un certain nombre d'entretiens qui ont eu lieu à l'automne.

Cette commission, sans doute plus que d'autres, se trouve à la frontière d'autres commissions comme celle des services publics et celle dédiée à l'emploi, sans oublier la commission centrée sur les territoires.

Plusieurs rapports produits au cours du moyen terme précédent ont été évoqués. Des rapports qui avaient été produits juste avant ont aussi contribué à structurer la période, notamment le rapport Freyssinet sur la mesure des niveaux de vie et inégalités, dans le cadre du Cnis, et le rapport Quinet sur le pouvoir d'achat. Pour la période en cours, le Cnis a produit quatre rapports dans le cadre de groupes de travail portant sur des thèmes divers : le rapport Belliot sur « La diffusion des résultats statistiques du recensement de la population », le rapport Vorms sur « L'information statistique sur le logement et la construction », le rapport Join-Lambert sur le mal-logement et le rapport d'Edith Archambault sur la « connaissance des associations ».

Mon propos se concentrera sur trois sujets correspondants à des avis qui ont fait l'objet d'un bilan.

En ce qui concerne la question des **populations**, depuis 2004, avec le renouvellement du recensement, vous avez obtenu de nouvelles informations disponibles depuis 2009. Le groupe de travail présidé par Marcel Belliot a permis d'améliorer la diffusion des données du recensement. Des efforts de pédagogie ont été réalisés grâce à cet accompagnement, de même que celui qui a concerné l'amélioration du RIL a été utile à l'accompagnement des collectivités locales. Il nous a été demandé de ne pas perdre de vue qu'il faut poursuivre ces efforts de pédagogie, d'autant plus que les élections municipales de 2014 devraient conduire à certains renouvellements des interlocuteurs dans ce domaine.

Lors des entretiens, plusieurs aspects ont également émergé à propos de l'appréhension des populations et de leur comportement. En ce qui concerne les populations cibles, le thème de l'accueil des jeunes enfants ressort fortement, en vue de mieux connaître les modalités d'accueil et les facteurs de choix qui s'offrent aux parents. Il y a là un champ de questionnement sur le profil des ménages (dont les bénéficiaires du RSA), quel que soit le type d'organisme qui porte les structures d'accueil (y compris les entreprises).

Un autre thème qui émerge fortement porte sur **les recompositions familiales**, avec la connaissance des caractéristiques et des comportements, en vue notamment de mieux éclairer la formation des couples et leur séparation, pour les unions reconnues civilement (Pacs, mariages) comme pour les autres formes de vie en couple. En ce qui concerne les séparations, les connaissances souhaitées portent en particulier sur les pensions alimentaires (taux, modalités de versement, etc.), en lien avec les décisions de justice.

Enfin, un troisième champ qui apparaît fortement concerne **les conditions de vie des personnes âgées**, notamment du point de vue de l'évolution de leurs ressources, de leur forme d'habitat et du soutien familial.

Un autre sujet contenu dans les avis de 2008-2009 portait sur la recherche d'une plus grande cohérence des informations relatives aux **étrangers**. Vous trouverez dans le bilan un certain nombre de réalisations qui vont dans ce sens. Plusieurs sujets ont émergé au cours de la dernière période, par exemple l'information relative aux flux d'étrangers – point évoqué au sein de la présente commission. Nous savons qu'il existe une difficulté, en France, pour connaître les émigrants, en particulier du fait de l'absence de registre des migrants. Plusieurs entretiens ont cependant mis en lumière une attente en vue de mieux renseigner ces sorties du territoire, notamment lorsqu'elles sont le fait d'étudiants (pour lesquels des chiffres circulent sans avoir été produits ni validés par la statistique publique).

En ce qui concerne l'immigration et l'intégration des immigrés, l'enquête « emploi » et l'enquête « trajectoire et origines » apportent déjà des informations. Il est souhaité d'obtenir des données sur la localisation, avec une certaine profondeur temporelle, afin de pouvoir remonter au-delà d'une seule génération.

Le rapport Quinet s'est avéré très structurant en ce qui concerne **le pouvoir d'achat**. Une difficulté était alors exprimée par les ménages pour se projeter à titre individuel dans les agrégats macroéconomiques. Un travail important a été fait sur la décomposition des comptes des ménages (y compris pour les comptes de patrimoine), avec la production d'un pouvoir d'achat par unité de consommation. Il est souhaité que cet exercice soit répété régulièrement. Par ailleurs, pour connaître l'évolution du pouvoir d'achat, nous devons connaître l'évolution des prix. Or sur ce point, le logement n'est pas pris en compte. L'objectif est de pouvoir travailler sur la question du pouvoir d'achat en intégrant cette dimension qui a été évoquée tout à l'heure dans le cadre du point portant sur le logement.

Enfin, du point de vue local, nous disposons déjà d'informations sur les revenus fiscaux localisés. L'objectif est d'introduire les revenus sociaux au niveau local.

Un autre champ important de l'activité de moyen terme portait sur **les inégalités sociales**, étudiées notamment par le rapport Freyssinet. Comme vous le savez, de nombreux travaux ont été mis en œuvre. Des informations ont été apportées, à travers la présentation des enquêtes en début de séance, sur l'approche de la pauvreté. La construction de l'indicateur de pauvreté monétaire, du fait de sa construction (basée sur des données fiscales en France), a nécessité un certain délai. Il existe un souhait de pouvoir obtenir des informations beaucoup plus précoces, à l'image de ce qui existe dans d'autres pays. La possibilité d'utilisation de l'enquête SILC au niveau européen (SRCV en France), qui comporte en outre des informations non monétaires, a été évoquée dans ce cadre.

Des améliorations sont également souhaitées sur les dépenses pré-engagées, notamment en vue de distinguer, par catégorie de ménages (en particulier pour le premier décile), ce type de dépenses. Une attente se fait jour en vue d'obtenir une approche dynamique de la pauvreté, afin de mieux connaître les phénomènes de pauvreté persistante, ce qui pourra être relié avec l'analyse des inégalités.

Plus largement, une attente apparaît concernant le suivi d'un certain nombre de caractéristiques de la situation des jeunes, avec un zoom notamment sur les jeunes en emploi sans qualification, voire sans emploi et sans qualification (ce qui répondrait à un objectif défini dans le cadre d'Europe 2020). Il s'agira notamment de préciser dans quelle mesure la pauvreté des jeunes est liée à une transmission inter-générationnelle. D'autres focus sont souhaités, s'agissant des situations de pauvreté, notamment sur les parents isolés et sur la situation de parents en zone rurale.

Enfin, plusieurs indicateurs recouvrent des dimensions diverses concernant **les conditions de vie**, comme nous l'avons vu avec le rapport Stiglitz. L'une de ces dimensions a trait au lien avec l'environnement, notamment pour des populations subissant, dans leur localisation, un certain nombre de situations qui les rendent plus vulnérables. Dans un tout autre champ, la question du numérique et de son impact sur les modes de vie, effleurée en début de séance, suscite des attentes de la part des personnes que j'ai rencontrées.

Je ne m'attarderai pas sur la question du logement ni sur celle de la diversité, de l'intégration et des flux migratoires. Nous avons eu une présentation sur les **statistiques culturelles**, sujet qui n'avait pas du

tout émergé en 2008-2009. Il est souhaité d'aller plus loin sur les inégalités en matière d'offre et de pratiques culturelles, avec là aussi une attente pour le suivi de la dématérialisation.

Enfin, avant la conférence sur la **vie associative** de 2009, plusieurs thèmes faisaient l'objet d'investigations ponctuelles à propos des associations (par exemple le sport et la culture). Après la conférence de 2009, un groupe de travail a été mis en place sous la Présidence d'Edith Archambault. Il a donné lieu à la formulation de 19 recommandations dont la mise en œuvre a débuté. Citons par exemple la création d'un pôle chargé des associations au sein de l'Insee, la préparation d'une enquête, dans le cadre d'un comité de concertation qui se réunit depuis 2012, en vue d'aboutir à un lancement en 2014. Parmi les champs encore mal connus, pour lesquels des informations plus nourries sont souhaitées, figurent les pratiques associatives et la connaissance de la participation à la vie citoyenne.

De manière transversale, plus encore qu'au cours de la période précédente, la demande d'informations disponibles à une **échelle géographique plus fine** apparaît très nettement.

Françoise BOUYGARD

Merci beaucoup pour cette synthèse. Il n'a sans doute pas été facile de résumer ainsi les attentes de toutes les personnes que vous avez rencontrées. Je passe la parole à Fabrice Lenglard, qui va nous dire de quelle manière l'offre va tenter de répondre à la demande ainsi exprimée. Puis nous ouvrirons un débat.

b. Les orientations des producteurs de la statistique publique pour le moyen terme 2014-2018 (rapporteur)

Fabrice LENGLART

Préambule

Une note vous a été remise, décrivant les premières orientations des travaux programmés dans le cadre de la statistique publique sur un certain nombre de sujets qu'Odile Bovar a évoqués. Sans la paraphraser, j'en reprendrai certains points.

Le recensement de la population

A l'horizon de 2018, plusieurs travaux sont engagés par le département de la démographie autour du recensement de la population. Deux gros projets d'organisation du recensement sont en cours actuellement. Le premier, le projet « Homère », vise, pour sa partie la plus visible vis-à-vis des utilisateurs, à permettre à toutes les personnes sollicitées de répondre à leur agent recenseur mais aussi *via* Internet. Nous prévoyons une généralisation de cette possibilité à l'horizon 2015. Homère prévoit aussi une modernisation des outils de suivi de la collecte sur le terrain. Un deuxième projet très structurant pour le recensement de la population vise à refondre la manière dont nous gérons le Ril (répertoire d'immeubles localisés), outil indispensable pour conduire le recensement dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants.

Un autre volet porte sur la refonte et l'adaptation du questionnaire du recensement, traduisant la « mise en musique » du rapport remis sur ce sujet. La livraison du recensement 2011, attendue début 2014, présente un caractère particulier car elle s'accompagne d'une livraison du recensement dit européen, pour nos données retravaillées en vue de les mettre au format demandé par l'échelon européen. A l'horizon 2014, pour la première fois, nous disposerons d'un recensement, comme chaque année, mais aussi d'une série de données espacées de cinq ans, puisque le premier recensement « millésimé » datait de 2006. Il s'agira de mieux communiquer sur ce que peut dire le nouveau système de recensement continu en termes d'évolution.

Enfin, signalons que d'ores et déjà, des réflexions préliminaires ont débuté pour réfléchir à ce que pourrait être le recensement en 2020. Il s'agit notamment de préciser dans quelle mesure la mise sur pied d'un

« répertoire statistique des logements » pourrait contribuer à revoir le coût et l'importance de la collecte sur le terrain, ou si nous pouvons nous orienter vers la combinaison de données collectées sur le terrain et l'utilisation accrue de données administratives.

Autres projets

Deux projets importants pour la statistique publique devraient aboutir à l'horizon du prochain moyen terme. Le premier, dit « Filosofi » vise à construire un exhaustif fiscal et social. Nous sommes en mesure de publier aujourd'hui des données sur les revenus au sens fiscal, à un niveau fin sur le territoire. L'exercice consiste ici à construire un exhaustif en appariant les données fiscales avec celles provenant des transferts sociaux, ce qui permet d'approcher un revenu disponible.

Pascale Breuil a évoqué l'intérêt d'un échantillon démographique permanent, panel existant de longue date qui permet de suivre les individus à travers les données d'état civil et celles du recensement. Cet échantillon démographique permanent sera, à l'horizon du prochain moyen terme, enrichi à plusieurs titres. Nous continuons aujourd'hui, dans l'échantillon démographique permanent, de prendre en compte les enquêtes du recensement mais celles-ci ne sont plus exhaustives. Il s'agit donc de compléter l'échantillon démographique permanent à partir d'autres sources disponibles (en particulier des sources fiscales) afin de compléter les données dont nous disposons avec des informations portant sur le niveau de vie (sources fiscales et sociales) et les DADS (données relatives aux salaires) et des informations sur les causes de décès, ce qui permettrait par exemple de construire des statistiques de mortalité par catégorie socio-professionnelle. Il s'agit d'un projet très important pour l'Insee.

Indice des prix à la consommation (IPC)

Nous prévoyons, à l'horizon du prochain moyen terme, un changement des bases de l'IPC, ce qui constitue une opération très lourde (la base utilisée aujourd'hui datant de 1998). Nous prévoyons également d'utiliser et d'intégrer dans le calcul de l'IPC les « données de caisse », c'est-à-dire les données relatives aux achats des ménages dans la grande distribution, pour une partie du champ de la consommation des ménages (produits alimentaires et produits courants). Le projet se trouve actuellement dans une phase expérimentale sur le plan statistique. S'il aboutissait, il apporterait un gain important en termes de qualité d'IPC ainsi qu'un gain potentiel en termes de mise à disposition d'informations. La somme des données est telle, dans ce champ, que nous pourrions en effet envisager des comparaisons spatiales de prix ou des comparaisons régionales.

Nouveautés du programme d'enquêtes

Je ne listerai pas l'ensemble du programme d'enquêtes mais je voudrais signaler trois nouveautés dans le périmètre de la statistique publique. En premier lieu, le projet d'enquête « ENRJ », qui sera sur le terrain fin 2014, vise à mieux mesurer les ressources des jeunes. Il existe aujourd'hui une sorte de « trou d'information » sur ce thème, car mesurer les revenus des jeunes s'avère plus compliqué que pour le reste de la population, du fait de transferts entre différentes générations et en raison de la diversité de natures de ces transferts (transferts monétaires, transferts en nature). Rappelons aussi l'existence du projet Elipss, conduit par Sciences Po. Enfin, le projet Elfe, très innovant, piloté par l'Ined, vise à suivre toute une génération d'enfants depuis la naissance et durant de nombreuses années, en collectant des informations couvrant divers aspects sociaux sur cette population.

Suites à donner au rapport Stiglitz

Nous avons l'intention de continuer à travailler sur la question des comptes des ménages par catégorie, en vue de la mise en cohérence des données de comptabilité nationale et des données recueillies par enquête. Nous envisageons de reproduire, lors du prochain moyen terme, à partir des données de 2010 (année pour laquelle nous disposons à la fois de l'enquête « patrimoine » et de l'enquête « budget de famille ») l'exercice qui avait été conduit pour la dernière fois en 2003.

Par ailleurs, nous devons réaliser des progrès en termes de *nowcasting*, concernant le taux de pauvreté. Il s'agit de déterminer dans quelle mesure nous pourrions progresser vers une première estimation de l'évolution de la distribution des revenus avant de disposer des données fiscales et sociales, dont la production prend du temps.

Nous devrions aussi nous orienter vers l'élaboration d'une publication pérenne et annuelle en vue de présenter les principaux résultats de l'enquête SRCV.

c. *Débat*

Bernard SUJOBERT, CGT

A partir des notes qui nous ont été présentées, trois points nous ont un peu surpris. Nous nous demandons d'où viennent les attentes qui y sont mentionnées concernant les statistiques ethniques, avec un argumentaire surprenant, selon lequel il faut produire des statistiques, faute de quoi d'autres acteurs le feront plus mal. Comme chacun le sait, ce sujet est très sensible. Il a beaucoup marqué la statistique publique au cours des années 2006-2007. Même le Conseil Constitutionnel s'est prononcé à ce sujet. Nous ne sommes pas favorables à un tel projet. S'il devait continuer de figurer parmi les attentes, il faudrait préciser pourquoi.

Il faudra que les attentes sur les statistiques sexuées ne soient pas oubliées dans les avis de moyen terme.

L'absence totale du thème de la culture nous frappe également. Nous voyons bien que les attentes recueillies auprès des interlocuteurs d'Odile Bovar présentent des lacunes. J'avais déjà formulé cette remarque à plusieurs reprises au sein de différentes commissions.

Françoise BOUYGARD

Odile Bovar a indiqué que des attentes avaient été exprimées en matière de culture, alors que ce thème n'avait pas été abordé au cours du moyen terme précédent.

Bernard SUJOBERT

Cet aspect n'est pas clairement ressorti de la lecture que j'ai faite de la note. Peut-être l'ai-je trop rapidement lue.

S'agissant des orientations des producteurs, la note de présentation est très claire. Le paragraphe introductif pose cependant la question d'une éventuelle contradiction entre la tension sur les moyens (clairement rappelée) et le but visé (un gain en qualité de l'information statistique). On peut se demander si cette phrase n'est pas un peu rapide, concernant l'un des grands enjeux du moyen terme à venir.

Le recensement de la population a été évoqué. Vous avez rappelé que nous allions bénéficier, pour la première fois, de la comparaison de deux recensements de la population selon la nouvelle formule (deux cycles quinquennaux complets).

Parmi les projets que vous avez évoqués à l'horizon 2020, vous avez indiqué qu'une réflexion était en cours. Nous voyons bien que ces projets peuvent avoir pour objectif de réduire les coûts, compte tenu des tensions qui vont peser sur les moyens. Ces changements pourraient être lourds de conséquences et nous risquons de n'être consultés qu'en 2019. Cela pose un problème quant au moment auquel l'intervention du Cnis est sollicitée, si l'on souhaite que notre avis puisse être entendu.

En ce qui concerne les conditions de vie et de revenus, je rappelle que, dans le rapport Freyssinet, la CGT avait fait une proposition finale dans laquelle elle exprimait le souhait de disposer de comptes

sociaux de la Nation, un peu sur le modèle des comptes économiques de la Nation. C'est sans doute un rêve mais il ne coûte rien de le rappeler.

Concernant les prix et le pouvoir d'achat, je rappelle les grandes réserves de la CGT vis-à-vis de l'opération relative aux données de caisse, pour des raisons de qualité mais aussi du fait d'une fragilité des données, qui dépendent d'acteurs privés en petit nombre.

Nous n'avons aucune visibilité sur le projet Elfe, même si nous savons qu'il se poursuit. Des labels sont régulièrement demandés pour des enquêtes planifiées dans ce cadre (l'avis d'opportunité date de 2006). Ce n'est pas la première fois que nous demandons de mieux comprendre les travaux en cours. Le site « grand public » d'Elfe ne comblera certainement pas nos attentes sur ce point. Il existe un comité scientifique et un comité éthique mais nul ne sait ce qui s'y dit. Chaque fois, nous recevons une réponse polie mais dilatoire à ce sujet. Nous avons par exemple insisté sur la question de la sensibilité des données et nous ne savons pas où en est le projet.

Enfin, il serait intéressant de lancer un audit des suites données au rapport Freyssinet (niveaux de vie et inégalités sociales, en recensant notamment les questions nouvelles surgies depuis lors, qu'il serait opportun de pouvoir discuter au Cnis.

Christine CHAMBAZ, CNAF

La note qui vous a été transmise comporte un petit paragraphe portant sur les informations relatives à l'accueil des jeunes enfants. Je signale que chaque année a lieu la publication, en collaboration avec l'Insee, la Drees, la Depp et la MSA, d'une brochure de l'observatoire national de la petite enfance.

Elle fournit des informations assez détaillées sur l'offre et sur la façon dont les parents utilisent les modes d'accueil. Nous disposons, de plus en plus, de données départementales et nous commençons à produire des données au niveau infra-départemental.

Nous sommes également en train de monter un projet, suite à une demande de l'Etat, dans le cadre de la négociation de notre convention d'objectifs et de gestion, en vue d'organiser une remontée d'informations sur les publics accueillis par les établissements d'accueil des jeunes enfants, financés par le réseau des CAF. Nous devrions ainsi disposer, d'ici quelques années, d'un système d'information fortement enrichi, fournissant des données sur les prestations liées à l'accueil du jeune enfant et sur les prestations d'accueil collectif. Nous pourrions ainsi apprécier les articulations existant entre les différents modes d'accueil utilisés par les parents et mieux connaître les familles qui recourent à tel ou tel mode d'accueil. Nous devrions ainsi, à titre d'illustration, mieux connaître les modes d'accueil utilisés par les bénéficiaires du RSA.

François HERAN, Ined

J'ai dirigé l'Institut national d'études démographiques pendant une dizaine d'années. J'ai également présidé le Comité de mesure et d'évaluation de la diversité et des discriminations (Comedd). C'est à ce titre que je vais intervenir, pour répondre aux inquiétudes exprimées par la CGT, que je partage.

Ce comité avait réuni des chercheurs, des membres du Conseil d'Etat, de la Cnil, de la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), d'associations de défense des droits de l'Homme, d'organisations syndicales et d'organisations patronales. Le rapport final, dont la rédaction avait été interrompue à ma demande pendant le débat sur l'identité nationale, afin d'éviter toute interférence, a formulé des préconisations qui ne demandaient à aucun moment de modifier le droit existant ni de remettre en cause les principes énoncés à différents niveaux, notamment ceux qui figurent dans la Constitution. Si ces travaux ont débuté dans une atmosphère extrêmement hostile, ils ont permis d'apaiser le débat. Jamais, depuis lors, le débat n'a été ravivé au point de revenir à son état antérieur.

Le principal sous-produit de ce rapport a pris la forme d'un manuel coédité par le Défenseur des droits (qui a succédé à la Halde dans cette opération) et la Cnil. Il recense les enquêtes que l'on peut faire dans les entreprises et dans les administrations en ce qui concerne la « diversité » et les discriminations. Ce manuel est étroitement calqué sur le rapport que nous avons produit, en reprenant la typologie des enquêtes, méthodes et opérateurs que nous avons utilisés. Il énonce les garanties et précautions que la loi prévoit pour chaque type d'enquête. Il vise à expliquer aux entreprises quelles sont les garanties et la sécurité juridique dans le cadre desquelles elles peuvent (ou non) conduire certaines enquêtes, poser certaines questions, etc. C'est avec Marie-Hélène Mitjavile, commissaire de la Cnil et membre du Conseil d'Etat, que nous avons révisé, elle et moi, durant une journée entière, la dernière version de ce manuel.

Il existe toujours une confusion autour des statistiques ethniques. Le rapport du Comedd est, à ma connaissance, le seul document proposant une explication des différents usages qui sont faits de la notion de « statistiques ethniques ». A l'échelle européenne, on se rend compte que, dans 90 % des cas, des statistiques ethniques sont utilisées, sauf en Grande-Bretagne, qui constitue un cas très particulier. La Grande-Bretagne produit en effet depuis 2001, en s'inspirant des Etats-Unis, des statistiques raciales. Partout ailleurs (Allemagne, Pays-Bas, Espagne, Italie...), les « statistiques ethniques » portent sur les origines des personnes, en utilisant comme variables le pays de naissance des parents, les premières nationalités des parents ou la nationalité antérieure de l'individu. Selon cette acception, l'Insee élabore déjà des statistiques ethniques. Le terme « ethnique » ne fait pas référence à des groupes ethno-raciaux mais à ce qu'il reste, comme effets et impacts, dans le pays d'accueil, de la nationalité d'origine. Cet impact est réel. Il se mesure statistiquement car il est à la base de résultats fondamentaux quant aux probabilités d'accéder ou non, dans les mêmes conditions, à l'emploi, l'éducation, au logement ou encore à la promotion professionnelle.

Dans ce rapport, nous avons isolé des cas particuliers à des fins de recherche. Nous avons par exemple mené à l'Ined une enquête sur les femmes excisées qui ont eu recours à des opérations de chirurgie réparatrice. Nous étudions ces données en liaison avec le ministère de la santé, dans cinq départements. Nous connaissons alors, avec l'autorisation de la CNIL, l'ethnie de la personne, au sens anthropologique du terme, telle qu'elle est définie dans les recensements sénégalais, malien, etc. D'une ethnie à une autre, le taux d'excision peut varier de 0 % à 100 %, ce qui justifie cette exception, car de tels travaux ne peuvent ignorer l'impact de ce type de variable. Il ne s'agit en aucun cas de la statistique courante ou des grandes enquêtes produites par l'Insee. Le rapport du Comedd propose un partage extrêmement strict et extrêmement rigoureux entre ce qui peut relever de la statistique courante et ce qui relève de travaux particuliers de recherche. Marie-Hélène Mitjavile a veillé et j'y ai veillé également.

Je signale une autre enquête réalisée par le CNRS (qui a, comme l'Ined, le statut d'EPST) sur les contrôles de police dans les lieux publics (RER, métro, etc.), ce que l'on appelle les « contrôles au faciès ». Il a démontré, en utilisant les catégories des discriminateurs, c'est-à-dire les catégories d'apparence physique ethno-raciales utilisées par la police avec l'assentiment de la Cnil, que, selon les lieux et les origines, un individu a 6 à 13 fois plus de chances d'être interpellé avec une apparence physique d'Afrique sub-saharienne, par exemple. Si chacun comprend qu'une telle enquête est indispensable, tout le monde s'accordera aussi à reconnaître qu'il faut la contrôler très rigoureusement. Un tel travail ne peut relever de la statistique courante et doit se déployer dans un cadre extrêmement protégé. Ce cadre existe. S'il existe une finalité claire (identifier les discriminations) et si l'on admet que cette finalité suppose que l'on utilise les catégories des discriminateurs pour montrer les phénomènes en jeu, un tel travail peut être conduit dans le cadre de travaux de recherche.

Nous avons eu ensuite un débat sur la question du recensement. Nous connaissons déjà le pays de naissance et les anciennes nationalités des parents, dans toute une série d'enquêtes (elles figurent dans l'enquête « emploi » et dans l'enquête « famille » depuis la fin des années 90). Celles-ci ont montré leur grande efficacité pour mesurer des discriminations. Le comité a toutefois considéré que ces enquêtes n'avaient pas un rythme suffisant. Des enquêtes plus précises comme MGIS (Mobilité géographique et insertion sociale, 1992) et Teo (Trajectoires et Origines, 2008-2009) ont été conduites et ont le mérite d'exister. 16 années ont toutefois séparé ces deux enquêtes. On ne peut pas considérer que nous mesurons bien les discriminations en France avec un échantillon comme Teo, même si cette enquête a touché toutes les communautés migratoires, ainsi qu'un échantillon « témoin » de personnes nées de

parents français. Il faut réfléchir à la façon dont on pourra réaliser des équivalents de MGIS ou Teo à un rythme plus soutenu.

Dans le recensement, nous connaissons déjà, pour 25 % à 30 % des personnes, le pays de naissance et la nationalité des parents. C'est le cas chaque fois que de jeunes adultes ou des enfants vivent avec leurs parents et chaque fois que les adultes vivent avec leurs parents âgés. Nous obtenons aussi cette information dans l'échantillon démographique permanent, puisque celui-ci permet de repérer les personnes qui vivent chez leurs parents à un moment donné et de les suivre dans le temps. Même en cas de décohabitation ultérieure, nous savons quelle était la nationalité d'origine de leurs parents à l'époque où ils vivaient chez eux. Nous avons demandé qu'au moins pour une vague du recensement (soit 7 % de la population), le recueil de cette information puisse être systématisé. Cette demande a été rejetée par la Cnerp (Commission nationale d'évaluation du recensement), pour des raisons qui n'étaient pas de droit, puisqu'il n'existe pas d'obstacle juridique de ce point de vue. Je ne considère pas qu'au sens français du terme, on puisse voir là le retour d'une revendication de la statistique ethnique.

Je terminerai par un exemple. Il y a quelques jours, en première lecture, dans le cadre de la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, l'Assemblée nationale a adopté un article adoptant la « formule texane », méthode préconisée de longue date par Patrick Veil pour pratiquer la discrimination positive territoriale en matière d'éducation. Rappelons son principe en deux mots. 7 % des meilleurs lycéens de France auront le droit, d'office, d'être inscrits dans les universités sélectives comme Paris-Dauphine ou Sciences Po ainsi que dans les IUT. Cette mesure existe au Texas, Etat américain qui a renoncé, du fait d'un arrêt de la Cour Suprême, à utiliser des mesures de discrimination positive reposant sur les origines ou la « race ». La mesure ne s'applique donc, au Texas, que sur des critères géographiques, puisque cela revient à affirmer que les 10 % d'élèves d'un lycée rural et éloigné ont les mêmes droits que la même proportion d'un grand lycée d'une des principales agglomérations du pays.

Pour qu'une telle mesure fonctionne, la statistique et l'évaluation sont indispensables. L'université du Texas ne se contente pas d'utiliser un tel dispositif de façon purement mécanique. La façon dont les débats ont été conduits au Parlement ne peut que surprendre, puisqu'une telle application mécanique conduira à drainer les meilleurs élèves vers les établissements les plus sélectifs, sans passer par le lourd dispositif des conventions avec les ZEP, par exemple, qui tiennent compte des origines. Or dans les pays où une telle application a été faite du dispositif, il existe des statistiques d'évaluation permettant de savoir si, oui ou non, ce dispositif permet aux jeunes d'origine sociale défavorisée, d'origine migratoire ou appartenant à la minorité noire d'améliorer leurs chances. On se rend compte finalement que l'Etat du Texas ne parvient aux résultats qu'il a atteint qu'en signant des conventions extrêmement précises avec des lycées volontaires. Ces conventions ressemblent comme deux gouttes d'eau à celles que Sciences Po signe avec ses lycées partenaires.

Dans son rapport, le Comedd insiste sur la distinction à faire entre l'usage de la statistique dans des mesures administratives qui ont un effet sur le sort des personnes et l'usage de la statistique à des fins d'évaluation anonyme, lorsqu'il s'agit de savoir si, oui ou non, les discriminations ont reculé dans le domaine étudié. Affirmer que l'on est « pour » ou « contre » les statistiques ethniques n'a aucun sens. Il faut savoir, à chaque fois que l'on soulève cette question, de quoi l'on parle et ce que l'on souhaite faire. C'est ainsi que nous pourrions dédramatiser la situation et faire reculer les discriminations.

Françoise BOUYGARD

Nous devons sans doute réfléchir de nouveau à cette question.

Myriam BOBBIO, UNAF

S'agissant du document relatif aux familles monoparentales, nous trouvons qu'il est difficile d'obtenir des données sur les familles nombreuses.

Nous insistons par ailleurs pour obtenir des informations par catégorie de ménage. Nous avons besoin de telles données.

Enfin, nous nous demandons pourquoi la problématique de non-recours aux prestations n'a pas été évoquée dans le document portant sur les conditions de vie et les revenus. Cet aspect nous paraît également important.

Jean-Louis LANOE, Ined

Je fais partie de l'équipe projet Elfe et je peux apporter quelques éléments de réponse, suite aux questions qui ont été soulevées. L'enquête Elfe est présente sur le terrain depuis deux ans. La première vague est en cours. En ce qui concerne la mise à disposition des données, l'équipe a fait une demande de conseil auprès de la Cnil et un entretien est prévu avec cette dernière au cours du mois de juin, afin de voir si elle accepte les propositions que nous avons formulées, concernant par exemple la mise en place d'un comité d'accès aux données et les modalités de contrôle d'accès aux données indirectement ou (le cas échéant) directement nominatives.

Les données de l'enquête « maternité » sont effectivement disponibles et ne posent pas de problème particulier, puisqu'elles sont strictement comparables avec celles de l'enquête réalisée un an auparavant.

Le conseil scientifique a été réuni deux fois, en juin 2012 puis en janvier 2013. Il a entériné les propositions relatives au protocole de trois ans. Il sera légèrement reculé et l'enquête sera réalisée auprès des enfants âgés de trois ans et demi, c'est-à-dire à un moment où ils seront tous en âge d'avoir une scolarité comparable, ce qui évitera de regrouper en deux vagues les sujets qui étaient auparavant étudiés à travers quatre vagues. Le comité d'éthique se réunit en septembre, afin de discuter notamment de l'articulation de ces travaux avec ceux du comité éthique mis en place par l'Ined en janvier dernier.

Françoise BOUYGARD

Merci à tous. Je crois que nous avons contribué à enrichir l'expression des besoins recensés par Odile Bovar.

d. Proposition d'avis

Françoise BOUYGARD

Il ne serait pas décent, dans une composition restreinte, compte tenu de l'heure atteinte à ce stade, d'examiner les propositions d'avis pour l'ensemble du champ de notre commission. Je vous propose donc qu'une proposition d'avis vous soit transmise, auquel cas nous en débattons lors de notre séance du 12 novembre (réunion conjointe avec la commission « emploi »).

J'observe au passage qu'il serait intéressant de revenir, en 2014, sur certains rapports déjà présentés au sein de la commission, notamment le rapport Archambault. La suggestion de la CGT, en vue d'un retour sur le rapport Freyssinet, me semble également intéressante. Je serai attentive à ce que nous ne cheminions pas sans nous pencher sur l'utilisation concrète des préconisations formulées.

III. DEMANDE D'ACCES A DES SOURCES ADMINISTRATIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI DE 1951

Pierre AUDIBERT

La transmission de données administratives détenues par une unité, lorsqu'elle est demandée par un service statistique, est rendu obligatoire par l'article 7 bis de la loi de 1951, après avis du Cnis. Il s'agit donc de recueillir votre avis formel au regard de deux demandes.

La première émane du service statistique du ministère des sports et porte sur des données détenues par la Dares, relatives aux conventions d'embauche. La deuxième demande est formulée par le SOeS (service de l'observation statistique), concernant des données détenues par la CNAF sur les logements et leurs propriétaires. Nous procédons à cette formalité afin de savoir qui transmet à qui des informations et de conserver une trace de ces transmissions de données.

La commission rend un avis favorable.

CONCLUSION

Françoise BOUYGARD

Merci à tous pour votre participation et pour la richesse des débats.

La séance est levée à 13 heures.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 12 novembre 2013.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Fiches descriptives des enquêtes présentées
- Bilan de la période 2009-2013 au regard des avis adoptés par le Cnis en janvier 2009
- Attentes des utilisateurs pour la période 2014-2018 selon les entretiens réalisés par le Cnis au 2^e semestre 2012
- Les orientations des producteurs de la statistique publique pour le moyen terme 2014-2018
- Fiches des demandes d'accès formulées au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

AVIS FAVORABLES

Avis d'opportunité pour les enquêtes présentées

- La culture juvénile à l'heure de la globalisation..... [44](#)
- Enquête sur le métier de photographe..... [46](#)
- Module secondaire SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie) 2014, sur la privation matérielle..... [48](#)
- Enquête Patrimoine 2014..... [50](#)

Paris, le 11 juin 2013 n°88 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur la culture juvénile à l'ère de la globalisation

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la culture et de la communication.

Au cours de sa réunion du 4 juin 2013, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur la culture juvénile à l'ère de la globalisation.

Cette enquête cherche à apporter de nouveaux éléments de compréhension des conséquences culturelles de la globalisation. Elle entend préciser la part des référents étrangers dans les cultures juvéniles, décrire les représentations culturelles qui en découlent, et proposer des éléments de description des connaissances des jeunes sur le monde culturel.

Les jeunes, adolescents et post-adolescents ou jeunes adultes déjà sortis du cadre familial et/ou scolaire ou en train de s'en affranchir, sont en effet les plus engagés dans les mutations culturelles à l'œuvre, caractérisées à la fois par l'internationalisation d'une partie croissante de la production et de la consommation culturelle (façonnant les goûts esthétiques et culturels) et par l'effervescence au niveau local des productions artistiques et de leur réception communautaire (phénomène dit d'« indigénisation » des pratiques). Le terme de cosmopolitisme a été utilisé pour qualifier la multiplication des appropriations, métissages, hybridations auxquels a donné lieu la forte circulation des objets culturels et qui se traduit par autant de références identitaires des individus.

L'enquête se propose d'investiguer le « cosmopolitisme ordinaire, banal, quotidien » des pratiques et consommations culturelles des jeunes à travers les thèmes suivants :

- pratiques et usages des langues (vernaculaires et véhiculaires) ;
- consommation et usages des multimédias (culturels et de communication) ;
- consommation de contenus télévisuels, cinématographiques et musicaux ;
- lecture de presse ;
- magazines et BD ;
- médias « globaux » ;
- fréquentation des spectacles ;
- appropriation du patrimoine.

C'est une approche par les contenus et usages qui sera privilégiée, et non une approche par mode d'accès aux objets/équipements.

L'enquête sur la culture juvénile à l'ère de la globalisation est réalisée à la demande du Ministère de la culture et de la communication, fortement engagé sur les débats concernant l'interculturalité et la diversité culturelle. Mais d'autres pays partagent le même type de questionnement et un projet de comparaison internationale a été élaboré sur la base de protocoles similaires. Le Département des études, de la prospective et des statistiques du Ministère (DEPS) utilisera donc les résultats de l'enquête non seulement pour des analyses nationales (intéressant en particulier les services en charge des politiques de démocratisation « transversales » et la Direction générale de la langue française et des langues de France), mais également dans le cadre de ce projet international.

L'enquête est dotée d'un comité scientifique composé de représentants du DEPS, du service des études de la Direction générale à la langue française et aux langues de France, du service études et recherches de la Bibliothèque publique d'information, de la directrice de l'Observatoire de la jeunesse du Québec et de chercheurs des universités de Paris III, Paris IV (GEMASS), et Paris V (CERLIS).

L'enquête sur la culture juvénile à l'ère de la globalisation sera présentée au groupe de réflexion sur les indicateurs du comité interministériel sur la jeunesse dans le cadre des travaux interministériels actuels sur la jeunesse.

L'enquête porte sur les individus de 18 à 29 ans résidant en France métropolitaine (à l'exception de ceux qui vivent en communauté¹). L'échantillon sera tiré par l'Insee dans les enquêtes annuelles de recensement. L'objectif est de parvenir à 1500 jeunes interrogés.

L'enquête sera réalisée au 2^{ème} trimestre 2014 en face à face, le temps de passation moyen du questionnaire étant estimé à environ 45 minutes.

La publication des résultats pour la France, sous la forme d'une première synthèse de résultats puis d'un ouvrage d'analyse approfondie, devrait intervenir en 2015. La valorisation de l'enquête, incluant des comparaisons internationales, s'effectuera lors de colloques organisés en 2015 et 2016.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

¹ Moins de 5% de la population de cette tranche d'âge.

Paris, le 11 juin 2013 n°89 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête statistique sur la profession de photographe

Type d'opportunité : enquête nouvelle

Périodicité : enquête ponctuelle

Demandeur : Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère de la culture et de la communication.

Au cours de sa réunion du 4 juin 2013, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête statistique sur la profession de photographe.

Cette première enquête nationale sur la profession de photographe se donne pour objectifs la connaissance des conditions de formation (initiale et continue, générale et spécifique au métier), d'emploi (statuts, secteurs d'activité, temps de travail), de rémunération (salaires, droits d'auteur, honoraires ...) et d'exercice du métier des photographes professionnels, en même temps que la connaissance socio-démographique approfondie de cette profession (effectifs, répartition par sexe, âge, implantation géographique, situation familiale, origine sociale familiale).

Plus précisément, les principaux thèmes abordés par l'enquête seront les suivants :

- éléments socio-démographiques (sexe, âge, lieu de naissance, profession des parents, situation familiale, lieu de résidence) ;
- détail des formations suivies ;
- description de l'activité professionnelle : éléments de trajectoire (date d'entrée dans le métier, secteurs d'activité dominants et leur évolution, ...), statut de l'emploi actuel (ou des emplois), secteurs d'intervention, types de clientèles, éventuelles activités extra-artistiques ;
- revenus (salaires, honoraires, droits d'auteur, allocations, etc.) ;
- perspectives professionnelles, représentations du métier et de ses évolutions récentes.

Les Directions générales² et la Mission Photographie du Ministère de la Culture et de la Communication souhaitent pouvoir disposer de données objectives précises sur les conditions d'exercice de cette profession qui a subi de profondes mutations sous l'impact de la généralisation des technologies numériques. Il s'agira, sur cette base, de mieux adapter les politiques ministérielles en matière de formation et de soutien à la profession.

² Direction générale des médias et des industries culturelles (suivi des photographes de presse), Direction générale de la création artistique (suivi des photographes auteurs), Direction de l'architecture et des patrimoines (suivi des photographes d'archives, ...).

L'enquête couvrira la France entière, y compris les DOM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion). Elle concernera les photographes auteurs affiliés ou précomptés³ à l'Agessa (organisme chargé de la gestion du régime spécifique de sécurité sociale des artistes auteurs)⁴.

L'échantillon sera tiré dans la base de sondage constituée par l'ensemble des photographes cotisant à l'Agessa en 2013, soit environ 20 000 individus (4 000 affiliés et 16 000 précomptés). Il pourrait être constitué de 10 000 individus, pour une cible de 2 000 répondants.

L'enquête aura lieu au cours du dernier trimestre de 2013 ou lors du premier trimestre de 2014, selon l'avancement des différentes opérations et démarches préalables (parmi lesquelles la déclaration auprès de la Cnil). Le temps de passation (ou de renseignement) du questionnaire ne dépassera pas 20 minutes, son mode de passation (par téléphone ou par voie électronique) restant encore à déterminer. Le questionnaire ne comporte aucune question particulièrement « sensible », sauf peut-être une interrogation concernant les revenus (aucun montant précis ne sera demandé : on proposera à l'enquêté de situer son revenu personnel global dans des fourchettes et d'exprimer sous forme de pourcentage la part de telle ou telle composante particulière).

L'enquête est dotée d'un comité de pilotage composé de représentants de l'administration de tutelle (Directions générales du Ministère de la culture et de la communication, Mission Photographie, Centre National des Arts plastiques), de représentants des principales institutions de formation des photographes et de diffusion de la photographie, de représentants des organisations professionnelles.

Les résultats de l'enquête statistique seront publiés dans les collections habituelles du Département des études, de la prospective et des statistiques (DEPS) du Ministère : note de synthèse (collection *Culture Etudes*) et ouvrage (*La Documentation Française*). La synthèse des résultats sera mise en ligne sur le site du ministère et les enquêtés pourront en être destinataires.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête y compris concernant les options non définitivement arrêtées évoquées ci-dessus (date de l'enquête, échantillonnage, mode de passation du questionnaire...).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

³ les seconds se distinguent en général des premiers par des revenus d'auteur plus faibles qui ne leur permettent pas de bénéficier du régime de sécurité sociale des artistes auteurs.

⁴ Cette source exclut certaines catégories de photographes (notamment les photographes « de boutique » qui relèvent du régime de sécurité sociale des indépendants RSI) et contient moins d'informations sur les précomptés que sur les affiliés. Elle reste néanmoins la plus opportune en l'absence de source susceptible de couvrir toutes les sous-populations de photographes.

Paris, le 11 juin 2013 n°90 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les privations matérielles - module secondaire de SRCV 2014

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : variable, environ tous les cinq ans

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 4 juin 2013, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête sur les privations matérielles - module secondaire de SRCV 2014.

Au questionnaire principal de l'enquête SRCV (Statistiques sur les ressources et les conditions de vie des ménages), partie française du dispositif européen EU-SILC (*European Union - Statistics on income and living conditions*) s'ajoute chaque année un module secondaire sur un thème différent défini au niveau de l'Union européenne. Le thème des privations matérielles avait déjà fait l'objet d'un module secondaire SILC en 2009.

Des questions sur les privations matérielles sont déjà présentes dans l'enquête SRCV et permettent de calculer chaque année les indicateurs français et européens de « pauvreté en conditions de vie », qui complètent l'approche purement monétaire de la pauvreté. Le module secondaire 2014 renforce le questionnement habituel afin de prendre en compte toutes les dimensions des privations matérielles (difficultés économiques, consommation, pauvreté des enfants), et de les aborder non seulement à l'échelon du ménage, mais également à celui des individus qui le composent, y compris les enfants, avec une attention particulière portée à ces derniers.

Les principaux thèmes abordés sont :

- la capacité à faire face à certaines dépenses pour le ménage (équipement en biens durables) et à certaines dépenses personnelles (habillement, santé, loisirs) ;
- la capacité à faire face à certaines dépenses spécifiques aux enfants (alimentation, habillement, éducation, loisirs).

Le module 2014 fait l'objet du règlement n°112/2013 du 7 février 2013 de la Commission européenne qui s'inscrit dans le cadre juridique du dispositif statistique EU-SILC mis en place par le règlement n°1177/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif aux statistiques communautaires sur le revenu et les conditions de vie. La concertation sur le contenu du module a eu lieu dans le cadre du système statistique européen sous l'égide d'Eurostat. L'Insee tiendra compte de la complémentarité ou/et redondance éventuelles des questions du module européen avec les questions spécifiquement françaises du questionnaire principal SRCV qui couvre déjà, sur le thème des conditions de vie, un spectre plus étendu que celui exigé par les règlements européens.

La base légale du dispositif EU-SILC va faire prochainement l'objet d'une refonte globale. Les résultats de la collecte des données du module 2014 (et du module précédent 2013) doivent permettre une révision de l'indicateur européen de privation matérielle. Les nouvelles composantes nécessaires à son calcul devraient être recueillies par la suite sur une base régulière à partir de 2016.

Le champ du module est celui de l'enquête SRCV, c'est-à-dire l'ensemble des ménages⁵ de France métropolitaine. Les unités interrogées sont les ménages interviewés dans le cadre de l'enquête annuelle 2014 de SRCV, à savoir un échantillon constitué d'environ 12 000 ménages, dont 3 200 ménages répondant pour la 1^{ère} fois à l'enquête (SRCV étant un panel à échantillon rotatif renouvelé par neuvième).

La collecte aura lieu en mai et juin 2014 grâce à un questionnaire administré en face-à-face par un enquêteur assisté par ordinateur (CAPI) passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV. Le temps spécifique de passation du module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes, à l'intérieur d'un temps d'interview fixé à une heure en moyenne pour l'enquête SRCV.

Le règlement cadre EU-SILC prévoit que les fichiers redressés et apurés de la partie transversale de l'enquête SRCV, qui incluent les données du module secondaire 2014, seront transmis à Eurostat en octobre 2015. Les données issues de ce module figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2016 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Économie et statistique*) à partir de 2016.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre Quételet. En cas de demande d'une équipe de recherche, et uniquement après décision favorable du délégué interministériel aux Archives de France, le fichier après redressement (ou une sélection de variables de ce fichier) sera mis à disposition via le Centre d'accès sécurisé distant aux données (CASD).

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce module sur les privations matérielles.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

⁵ Vivant en logement « ordinaire » et non en collectivités ou sans abri.

Paris, le 11 juin 2013 n°91 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Patrimoine 2014

Type d'opportunité : réédition d'enquête réalisée

Périodicité : triennale à partir de 2014

Demandeur : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages.

Au cours de sa réunion du 4 juin 2013, la commission Démographie et questions sociales a examiné le projet d'enquête Patrimoine 2014.

Les enquêtes Patrimoine ont pour objectif de décrire les actifs financiers, immobiliers et professionnels des ménages. Réalisées environ tous les six ans depuis 1986 (et pour la dernière édition en 2010), elles rendent compte de l'évolution de la distribution des patrimoines des ménages, ainsi que des taux de détention des différents actifs patrimoniaux. Elles apportent aussi une information très complète sur les facteurs explicatifs du patrimoine : biographie familiale et professionnelle, héritages et donations, revenus et situation financière, motifs de détention (ou de non-détention) des différents actifs. Elles constituent la référence pour la mesure du patrimoine des ménages en France qu'elles sont les seules à décrire intégralement et de façon détaillée (patrimoine professionnel ou financier en particulier).

Le groupe de travail du Cnis sur les niveaux de vie et inégalités sociales insistait, dans son rapport, publié en 2007⁶, sur la nécessité de réaliser régulièrement une enquête du type Patrimoine. De son côté la Banque Centrale Européenne (BCE) lançait en 2006 un groupe de réflexion pour jeter les bases d'un projet européen d'enquêtes sur ce thème. Enfin, le rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi sur la mesure de la performance économique et du progrès social⁷ préconisait également une meilleure prise en compte de la dimension patrimoniale, la considérant au même niveau d'importance que la connaissance des revenus ou de la consommation pour une meilleure description des inégalités.

La réflexion pilotée par la BCE a abouti à la mise en place d'une enquête européenne harmonisée HFCS (*Household Finance and Consumption Survey*). L'enquête Patrimoine 2014 s'inscrit maintenant dans ce cadre européen : ses données produites par l'Insee en partenariat avec la Banque de France, serviront à renseigner la partie française de HFCS ; l'enquête aura lieu désormais tous les trois ans et sera panéalisée ; les futures éditions permettront, au travers du panel, de suivre plus précisément le patrimoine dans le temps et de mieux comprendre les phénomènes de cycle de vie.

Un comité de préparation et d'exploitation de l'enquête française a été créé : il comprend des représentants de la Banque de France, des experts du monde académique, des représentants des partenaires financiers de l'enquête. Les modifications de questionnaire par rapport à l'édition précédente sont limitées pour préserver la comparabilité de l'enquête dans le temps et garantir un bon suivi des personnes en panel en évitant des ajouts trop nombreux.

L'enquête aborde notamment les thèmes suivants : caractéristiques sociodémographiques des ménages ; détention individuelle des actifs financiers, immobiliers et professionnels ; évaluation du montant détenu pour chaque actif ; description du logement principal et des autres logements ou terrains possédés par le

⁶ Rapport Cnis n°103, janvier 2007

⁷ Rapport remis en septembre 2009 au Président de la République(www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/documents/rapport_francais.pdf)

ménage ; description de l'activité d'indépendant d'une personne du ménage, et du patrimoine et de l'endettement professionnels ; revenus et situation financière du ménage ; trajectoires d'activité professionnelle, histoire conjugale du ménage, enfants vivant hors domicile ; héritages et donations, aides à la famille ; endettement du ménage ; habitudes familiales.

L'enquête s'intéresse aux ménages-unités de vie résidant en France⁸ en logements ordinaires, hors collectivités. La collecte des informations s'effectuera au niveau du ménage, mais le suivi longitudinal se fera au niveau des individus. Pour l'enquête 2014, un échantillon d'environ 20 000 adresses sera tiré dans les fichiers de la Taxe d'Habitation. Les « hauts patrimoines » seront surreprésentés dans l'échantillon, conformément à la méthodologie déjà adoptée en 2010.

La collecte aura lieu de début novembre 2014 à fin janvier 2015 sous forme d'une interview classique en face-à-face assistée d'un ordinateur (CAPI). La durée moyenne de passation du questionnaire est d'environ 75 minutes pour la plupart des ménages, et s'élève à 100 minutes pour les ménages les mieux dotés en patrimoine. Pour pallier une charge d'interrogation trop lourde pour ces derniers, il leur sera proposé de réaliser l'entretien en deux visites.

La collecte des revenus sera réalisée en majeure partie par appariement avec le fichier des déclarations fiscales, ainsi que le fichier de prestations de la Cnaf et de la MSA. En outre, une expérimentation de collecte par Internet sera conduite en parallèle de l'opération en face-à-face, avec pour objectif de tester la pertinence de ce mode de collecte pour la mesure du patrimoine⁹.

Les données de l'enquête européenne HFCS 2014 seront diffusées au 1^{er} semestre 2016. Les publications des résultats de l'enquête française Patrimoine 2014 dans les collections traditionnelles de l'Insee interviendront entre fin 2015 et fin 2017.

Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) de l'enquête française Patrimoine 2014 seront mises à disposition des chercheurs à partir de 2015.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, y compris concernant les projets évoqués ci-dessus (expérimentation de collecte, extension possible aux Dom, récupération des revenus par appariements).

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

⁸ La question de la couverture des Dom n'est pas encore tranchée.

⁹ Les modalités de cette expérimentation restent à définir.

Paris, le 11 juin 2013 n°92 /H030

**AVIS DU CNIS SUR DES DEMANDES D'ACCÈS À DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7BIS DE LA LOI DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

Demandes d'accès à des sources administratives au titre de l'article 7bis de la loi de 1951

Formulées par la Mission des études, de l'observation et des Statistiques (MEOS), service statistique du Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, (DJEPVA) :

- Données relatives aux conventions d'embauche des contrats unique d'insertion.....[53](#)

Formulées par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) :

- Données concernant les logements et leur propriétaire détenues par la Caisse nationale des allocations familiales.....[54](#)

La commission émet un **avis favorable** à ces demandes d'accès.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée**

**à des données relatives aux conventions d'embauche des contrats unique
d'insertion - contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE) et des
emplois d'avenir (EA) sur le champ jeunesse et sports détenues par la
Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques
(DARES) du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et du Dialogue social.**

1. Service demandeur

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, (DJEPVA) : Mission des études, de l'observation et des Statistiques (MEOS), service statistique ministériel jeunesse et sports.

2. Organisme détenteur des données demandées

Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES). La cession des données par la DARES se fera dans le cadre d'une convention entre la DJEPVA et la DARES.

3. Nature des données demandées

Données relatives aux conventions d'embauche des contrats unique d'insertion - contrats d'accompagnement vers l'emploi (CUI-CAE) et des emplois d'avenir (EA) sur le champ jeunesse et sports (données reçues par la DARES de l'agence de services et de paiement – ASP -). Les fichiers communiqués décriront les caractéristiques des bénéficiaires des contrats aidés conclus sur le champ jeunesse et sports à partir du début des dispositifs.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

L'objectif est d'assurer un suivi des emplois aidés (CUI-CAE) sur le champ ministériel jeunesse et sports depuis leur mise en place, de suivre la montée en charge des nouveaux contrats (emplois d'avenir) mis en place à la fin de l'année 2012 et de connaître plus précisément les publics qui bénéficient de ces dispositifs d'aide à l'emploi.

Les travaux seront menés en lien avec la sous-direction Emploi-Formation de la direction des Sports.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Analyse de la population bénéficiaire (caractéristiques démographiques, situation antérieure, formation).

Analyse des profils des employeurs (code APE, statut de l'employeur, effectifs salariés).

Analyse des caractéristiques des employeurs qui adhèrent le plus (ou le moins) aux dispositifs d'aide à l'emploi.

Analyse des contrats selon les caractéristiques des employeurs et des bénéficiaires.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les travaux se situent dans la continuité des travaux menés par la MEOS sur l'emploi aidé dans le champ ministériel jeunesse et sports : emplois-jeunes, CAE-CAV.

7. Périodicité de la transmission

La transmission sera trimestrielle. Les données sont communiquées au plus tôt à la fin du 2ème mois suivant le trimestre concerné. Certaines données (codages ZUS et ZRR) nécessitant un retraitement supplémentaire seront livrées par la DARES avec une année de décalage.

8. Diffusion des résultats

Notes internes à destination du cabinet de la ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative, de la direction des Sports et de la DJEPVA. Publication « grand public » dans la collection Stat-Info.

**Demande d'accès au titre de l'article 7bis de la loi n° 51-7111 du 7 JUIN 1951
modifiée
à des données concernant les logements et leur propriétaire détenues par la
Caisse nationale des allocations familiales.**

1. Service demandeur

Le Service de l'observation et des statistiques (SOeS)

2. Organisme détenteur des données demandées

Caisse nationale des allocations familiales

3. Nature des données demandées

Il s'agit de données concernant la description du logement ainsi que des éléments d'information concernant son propriétaire soit :

- adresse du logement ;
- loyer hors charges ;
- surface ;
- date d'entrée dans les lieux ;
- identifiant bailleur ;
- nom du propriétaire ;
- adresse du propriétaire.

L'obtention de ces données se fait à partir d'extractions dans différentes bases individuelles Caf.

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Dans le cadre de la mise en œuvre des observatoires locaux des loyers, le SOeS souhaite tester l'utilisation des données détails de trois CAF (Bordeaux, Toulouse et Lille) pour mesurer les loyers en complément des enquêtes directes auprès des ménages et des enquêtes auprès des professionnels (administrateurs de biens, agences immobilières). En effet, dans certaines zones, notamment celles dont le marché du logement est peu tendus, les données issues des CAF fournissent une information de qualité sur les disparités géographiques fines des loyers au sein de la zone étudiée et même sur le niveau absolu des loyers pratiqués dans la zone.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Si l'expérience se révèle concluante, la base de données des allocataires sera un outil précieux pour les observatoires locaux des loyers. Cela permettra de limiter le recours aux enquêtes auprès des ménages. Les travaux seront menés au niveau central par le Centre technique d'études de l'équipement (Cete) Nord-Picardie qui travaille pour le compte du SOeS, les données ne sont pas transmises aux observatoires locaux.

L'obtention de données individuelles devrait permettre de croiser les bases des CAF avec d'autres sources d'information détenues également par le Cete et d'étudier la possibilité de décomposer le montant

du loyer en différents éléments ; la faisabilité d'une modélisation des loyers grâce à des outils d'économétrie pourra être ainsi étudiée.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Aucune autre source administrative ne fournit une information sur les loyers. Seuls certains outils mis en place par les professionnels de l'immobilier sont aujourd'hui disponibles, dont la fiabilité n'est cependant pas démontrée. Aucune autre source de données que celle des CAF ne permet d'atteindre un taux de couverture aussi élevé, de l'ordre de 40 % du parc locatif privé de logements à une échelle régionale.

7. Périodicité de la transmission

Une seule transmission est pour l'instant envisagée. Si le test envisagé est positif, une demande de données couvrant l'ensemble du territoire sera faite. Des demandes similaires pourraient être envisagées à l'avenir à intervalles réguliers.

8. Diffusion des résultats

Les données issues des bases d'allocataires ne seront pas diffusées en tant que telles. Dans le cadre de la présente démarche d'expérimentation, les résultats issus directement de l'exploitation de ces données ne le seront pas non plus. En revanche, des analyses agrégées ou des données issues de modélisation de loyers pourront à terme être transmises aux observatoires locaux des loyers. Les données sur les loyers produites par les observatoires locaux seront publiques.